

Séance du 6 février 2018

Ordre du jour

- ✚ **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 13 décembre 2017**
- ✚ **Compte-rendu d'activités du Président**
- ✚ **Proposition ajout à l'ordre du jour de l'assemblée d'un dossier complémentaire de 2 délibérations**
- ✚ **Orientations budgétaires 2018 p.4**
- ✚ **Affaires donnant lieu à délibérations p.37**
 - 2018-01 - Convention d'occupation d'infrastructures passives support antennes Free pour couverture zones blanches centres-bourgs p.37
 - 2018-02 - Avenant de transfert du reliquat financier 2017 sur 2018 du marché «Résorption de zones blanches de téléphonie mobile »..... p.38
 - 2018-03 - Délibérations concordantes TE53-EPCI pour le financement des sites zones blanches centres-bourgs téléphonie mobile p.39
 - 2018-04 - Attribution de la délégation de service public de gaz naturel de Sainte Suzanne-Chammes p.40
 - 2018-05 - Avenant n° 1 à la convention de mission DT-DICT pour la ville de LAVAL p.41
 - 2018-06 - Contrat d'itinérance tripartite TE53/BEYS/Kiwhi Pass pour les IRVE p.42
 - 2018-07 - Adhésion association AVERE Ouest (IRVE)..... p.43
 - 2018-08 - Projet d'expérimentation pour le stockage d'énergie dans le cadre de SMILE.... p.44
 - 2018-09 - Prise en charge financière des études non suivies de travaux p.46
 - 2018-10 - Renouvellement du partenariat Estacars P.47
 - 2018-11 - Transfert de compétence éclairage public au titre de la mission DT-DICT - Inventaire - Géoréférencement de la ville d'EVRON p.48
 - 2018-12 - Mandat spécial Monsieur PIEDNOIR p.49

Approbation du procès-verbal du comité du 13 Décembre 2017

Compte rendu d'activités du Président (reprise depuis le 13 décembre 2017)

- 13/12/2017 - Bureau et comité syndical
- 19/12/2017 - Réunion réseau mobilités déplacements en Mayenne au Conseil Régional
- 27/09/2017 - Point PCRS
- 29/09/2017 - Dossier Méthanisation
- 05/01/2018 - Point sur les travaux en cours et futurs avec SORAPEL
- 08/01/2018 - Point sur les travaux en cours et futurs avec SORELUM
- 10/01/2018 - Groupe de Travail élus négociation contrat concession électricité Enedis
- 10/01/2018 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - DSP Ste Suzanne-et-Chammes
- 12/01/2018 - Inauguration de la 1^{ère} borne de recharge pour véhicules électriques à Ambrières les Vallées
- 16/01/2018 - Comité de Pilotage TEPCV - Communauté de Communes des Coëvrons
- 17/01/2018 - Groupe de Travail élus négociation contrat concession électricité Enedis
- 17/01/2018 - Levage du pylône à Châtelain
- 22/01/2018 - 4^{ème} réunion du comité de pilotage Géomayenne

Proposition d'ajout à l'ordre du jour de l'assemblée d'un dossier complémentaire de 2 délibérations

Orientations budgétaires 2018

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5211-36 et aux règles applicables à la comptabilité publique, il appartient au Comité Syndical d'examiner les ressources et charges prévisibles de l'exercice à venir, de débattre des orientations budgétaires induites et d'en déterminer les modes de financement sur les volets investissement/fonctionnement.

Le rapport a été établi dans le cadre législatif et réglementaire général relatif à notre établissement public. Ainsi, je vous propose de poursuivre la présentation de notre budget suivant le principe adopté, il y a un an, sous la forme missions, programmes, actions qui permet de structurer nos objectifs stratégiques et nos ambitions. Cette nouvelle présentation fonctionnelle mise en œuvre dès le budget primitif 2015 séquence désormais nos sessions pour une lisibilité accrue des actions de notre Syndicat.

LE CONTEXTE GENERAL

Les contraintes financières, auxquelles est confronté le secteur public, impactent de manière spécifique les syndicats départementaux d'énergie dans la mesure où leurs collectivités adhérentes sont confrontées à des choix drastiques en matière d'investissement.

2 lois adoptées en 2015 impactent directement le Syndicat départemental.

Tout d'abord, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant **nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe) qui entend rationaliser la carte syndicale et apporte quelques modifications quant à la gouvernance des syndicats (cf commission consultative paritaire de l'énergie).

La révision du schéma départemental de coopération intercommunale avec un objectif de réduction du nombre de syndicats et de fusion de certains EPCI à fiscalité propre a eu pour effet de porter à 10 le nombre d'EPCI en Mayenne en 2016 et bientôt 9 après la fusion de la Communauté d'agglomération de LAVAL et de la Communauté de communes du Pays de LOIRON. Depuis 2016, 2 communes nouvelles ont vu le jour portant maintenant à 5 leur nombre. Cela impacte dans une moindre mesure le paysage départemental contrairement à d'autres départements. Il faut cependant rester attentif à ce paramètre qui pourrait, s'il évoluait de manière importante, remettre en cause l'équilibre financier actuel.

Ensuite, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte** dont le texte a précisé la répartition des rôles et la coordination au sein des acteurs territoriaux de la transition énergétique :

- planification et compétences liées à la mise en œuvre de la transition énergétique tout d'abord,
- développement de la coopération entre les AODE et les autres acteurs que sont la Région ou les EPCI, d'autre part ;

LES GRANDES ORIENTATIONS 2018

La Région désormais chef de file de la transition énergétique voit son rôle renforcé. Il se traduit par une feuille de route dont les actions se déclineront en Mayenne, conformément aux souhaits des instances régionales de s'appuyer sur les compétences des acteurs en territoire, par la signature prochaine d'une convention tripartite de coopération Région, TE53 et CD53. Nous avons d'ores et déjà engagé un

partenariat expérimental avec le CD53 pour l'accompagnement à l'émergence de sites de production photovoltaïque sur son patrimoine immobilier, notamment pour un collège. Une proposition a également été faite en ce sens auprès de la Région. Nous travaillons à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le déploiement de stations d'avitaillement GNV-BIOGNV en Mayenne dans le prolongement de l'étude de faisabilité réalisée par la Région.

La commission consultative de l'énergie, qui comprend les EPCI du département, installée en 2015 prend désormais tout son sens en matière de coordination territoriale et de politique d'investissement. La Région et le CD53 seront pleinement associés à ses travaux.

L'Entente Pôle Energie Pays de Loire désormais rebaptisée Territoire d'énergie Pays de la Loire rassemblant les cinq AODE monte en puissance sur les 5 piliers de la feuille de route régionale et travaille avec la Région à coordonner efficacement ses actions en territoire. Le travail de réflexion pour la mutualisation d'activités des 5 AODE est déjà engagé. Le fonds d'investissement voulu par la Région auquel participeront les AODE verra le jour ces prochains mois.

L'enjeu de la négociation en cours du renouvellement du contrat de concession est déterminant pour l'avenir en matière de développement et d'aménagement de notre territoire. Nos réseaux de distribution d'électricité doivent être en capacité de répondre aux besoins de demain et devront s'adapter aux enjeux de la transition énergétique. L'avenant de prolongation du contrat signé fin 2017 donnera un laps de temps suffisant pour travailler avec nos conseils à « l'espace de respiration locale » du contrat.

La première phase de déploiement des IRVE « normales » a débuté en 2017. Leurs mises en service seront effectives dans le premier semestre 2018. La seconde phase concernant les bornes rapides est en cours d'étude. Son financement devrait être bouclé au 1^{er} semestre 2018.

La construction des sites Zones Blanches centres-bourgs téléphonie mobile en Mayenne est en cours. Notre partenariat avec le Maine et Loire et la Sarthe permet d'optimiser les procédures et les coûts. Le SMO Mayenne Très Haut Débit pourrait nous confier 2 sites en délégation de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

Le renouvellement du marché de travaux réseaux de distribution et éclairage public est anticipé d'une année. Nous travaillerons à son élaboration dans ce 1^{er} semestre.

Dans le domaine de l'aménagement numérique, le SMO THD a attribué son mode de déploiement du FTTH en mode concessif, un accompagnement du contrôle concession pourrait être proposé lors des prochains échanges.

Le plan d'actions voté à l'unanimité par notre assemblée délibérante de décembre 2016 permettant de structurer notre syndicat est désormais en place. Les recrutements ont été opérés en 2017, la formation des agents se poursuivra et nous sommes maintenant en ordre de marche pour mener nos actions.

Afin d'assurer un fonctionnement plus souple et une meilleure réactivité dans certaines décisions, le rôle du Bureau syndical qui n'avait jusqu'alors qu'un avis consultatif a vu en 2017, ses attributions renforcées par délégations du Comité.

Le chantier de la nécessaire révision des statuts du syndicat afin d'y intégrer le changement de dénomination et leur adaptation aux évolutions législatives (lois NOTRE, TECV, périmètre des CLES, GNV...) sera mené en 2018/2019 afin qu'il soit proposé au vote concordant du Comité et de nos adhérents avant la fin du mandat pour être en vigueur à la prochaine mandature.

C'est dans ce contexte que nos orientations budgétaires vont s'inscrire et vont devoir mettre en lumière les contraintes et les priorités du Syndicat départemental pour 2018. Elles doivent tendre à mettre en cohérence les principes qui fondent la politique de Territoire d'Énergie Mayenne en matière d'accompagnement du développement du territoire mayennais d'une part et sa volonté de maîtriser par ailleurs l'endettement du Syndicat.

Commission

Transition énergétique – Président M. ROUILLARD

Programme Energies

Finalité du programme

Développer une politique énergétique, notamment en matière de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de production d'électricité et d'économies d'énergie.

Infrastructures de recharge

- 48 bornes à charge normale en cours de déploiement. Ce plan sera achevé dans le 1^{er} semestre 2018.
- 7 bornes à recharge rapide : La Région finance à hauteur de 45% le projet dont le coût a été évalué à 399 000 € HT (478 800€ TTC). Le Conseil départemental a annoncé qu'il se prononcera en juin 2018 sur le financement du projet à hauteur de 27,5%, Territoire d'énergie Mayenne financera le complément à hauteur de 27,5%.

Objectifs 2018

- Anticiper les études des 7 bornes rapides de manière à lancer les ordres de service avant fin juin 2018.
- Plusieurs communes ont émis le souhait d'installer des bornes de recharge sur leur territoire, souvent près du restaurant communal. Au-delà de l'ingénierie que nous sommes en mesure de leur apporter, la Commission Transition Energétique ou le Bureau étudiera les modalités de mise en œuvre conformément à la délibération n°2017-60 du 13 décembre 2017.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 500 000 € pour la pose des 7 bornes rapides.

Energies Renouvelables - Transition énergétique

Objectifs général 2018 :

- Signer la convention de coopération avec la Région et le CD53 relative aux missions partagées des acteurs du département et clarifier leur champ d'intervention.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 70 000 € pour la déclinaison des 5 volets ci-après :

Objectifs 2018 : Photovoltaïque

- Optimiser le fonctionnement de nos installations photovoltaïques dont nous sommes propriétaires.
- Poursuivre les démarches de potentialités pour la mise en œuvre d'installations de production photovoltaïque sur le patrimoine immobilier du CD53 et de la Région.
- Sous-détail proposition d'inscription : 15 000 €

Objectifs 2018 : Méthanisation

- Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet pour favoriser l'émergence de projets raccordés ou non en injection sur notre réseau de distribution de gaz naturel. 2 projets sont actuellement en cours d'accompagnement : Metha-Maine et Oudon Biogaz.
- Sous-détail proposition d'inscription : 5 000€

Objectifs 2018 : Eolien

- Accompagner financièrement les porteurs de projet de parcs éoliens pour atteindre le seuil de rentabilité critique.
- Détail proposition d'inscription : 5 000€

Objectifs 2018 : GNV

- Mener l'étude de faisabilité pour l'implantation de stations publiques d'avitaillement de GNV-BIOGNV en Mayenne sur les bases de l'étude d'opportunité réalisée par la Région. Un projet de partenariat est engagé avec Mayenne Communauté pour l'émergence d'une station publique d'avitaillement GNV sur ce territoire. Le portage de ce projet pourrait être assuré par Territoire d'énergie Mayenne et les différents partenaires intéressés par le projet, notamment les industriels, transporteurs susceptibles de renouveler leurs flottes de véhicules.
- Sous-détail proposition d'inscription : 5 000€

Objectifs 2018 : Smartgrids

- Mener une expérimentation sur les bases d'un projet lié au stockage de l'énergie pouvant s'inscrire dans le cadre des Réseaux Intelligents structurés autour du Projet SMILE. A ce jour, aucun projet en Mayenne n'est intégré dans ce projet de réseau électrique intelligent à grande échelle (Bretagne/Pays de la Loire). TE53 et ENEDIS ont le projet de contribuer à la création d'une filière locale dédiée au recyclage des batteries actuelles (de véhicules principalement) pour les reconditionner en batterie de seconde vie, toujours fonctionnelles pour des opérations de stockage d'énergie.
- Sous-détail proposition d'inscription : 20 000€

Finalité du programme

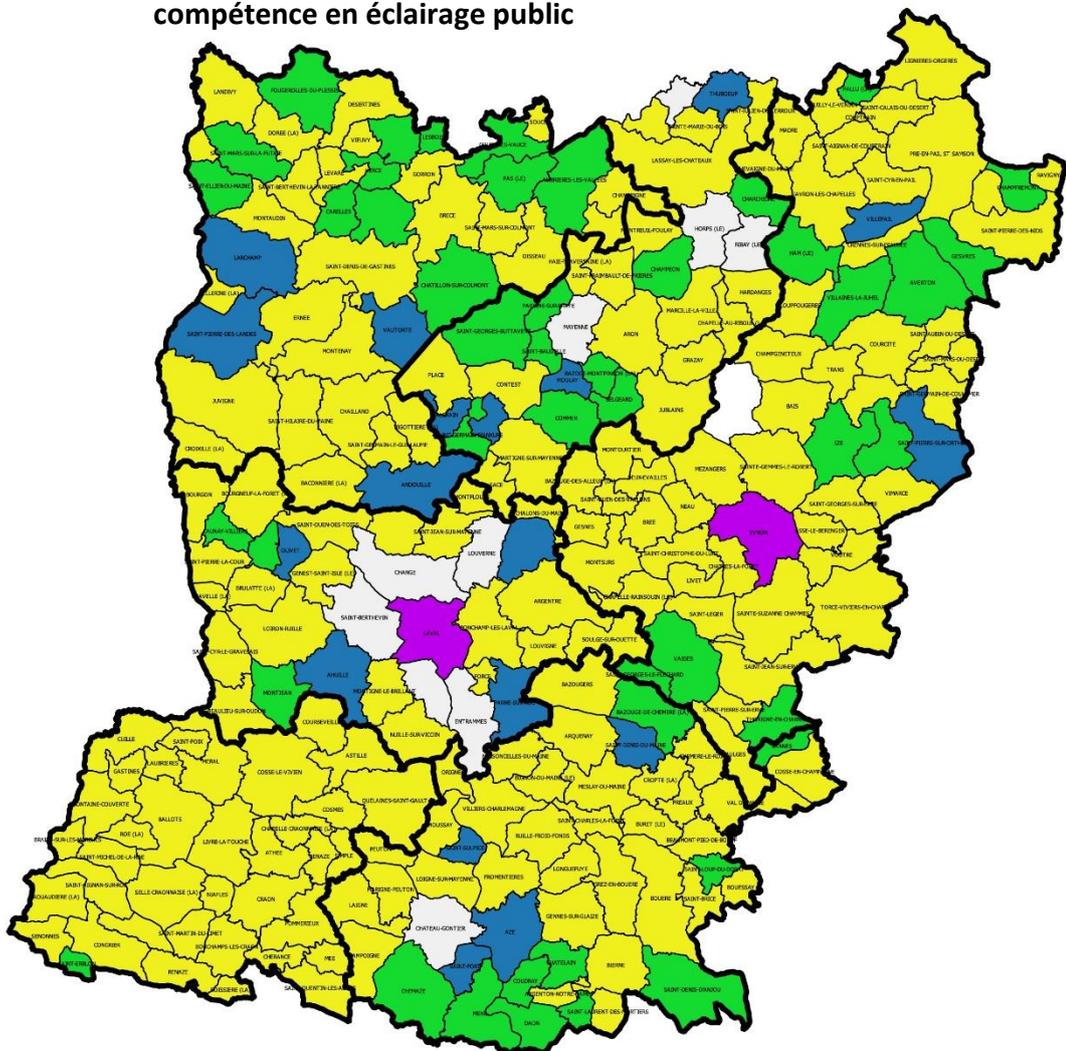
Poursuivre les démarches auprès des collectivités pour leur exposer le bien-fondé d'une mutualisation des services et des coûts en confiant la gestion de leur compétence **éclairage public** à Territoire d'énergie Mayenne. Les options possibles sont « investissement », « investissement et maintenance », « investissement-maintenance-DT/DICT ». Il s'agit d'un transfert juridique de la compétence **éclairage public** à TE53.

Investissement éclairage public traditionnel

- 228 adhérents (225 communes et 3 EPCI) ;
- 45 armoires de commandes ont été substituées en 2017 ;
- 312 contrats d'électricité ont fait l'objet d'un réajustement en 2017;
- 729 interventions de dépannage

Adhésion à Territoire Energie Mayenne et transfert de la compétence en éclairage public

24 novembre 2017



Légende

- Aucune Compétence :10 communes
- Investissement Seul : 17 communes
- Investissement + Maintenance : 46 communes
- Investissement+ Maintenance +DT/DICT : 179 communes
- Mission Speciale DT/DICT : 2 communes

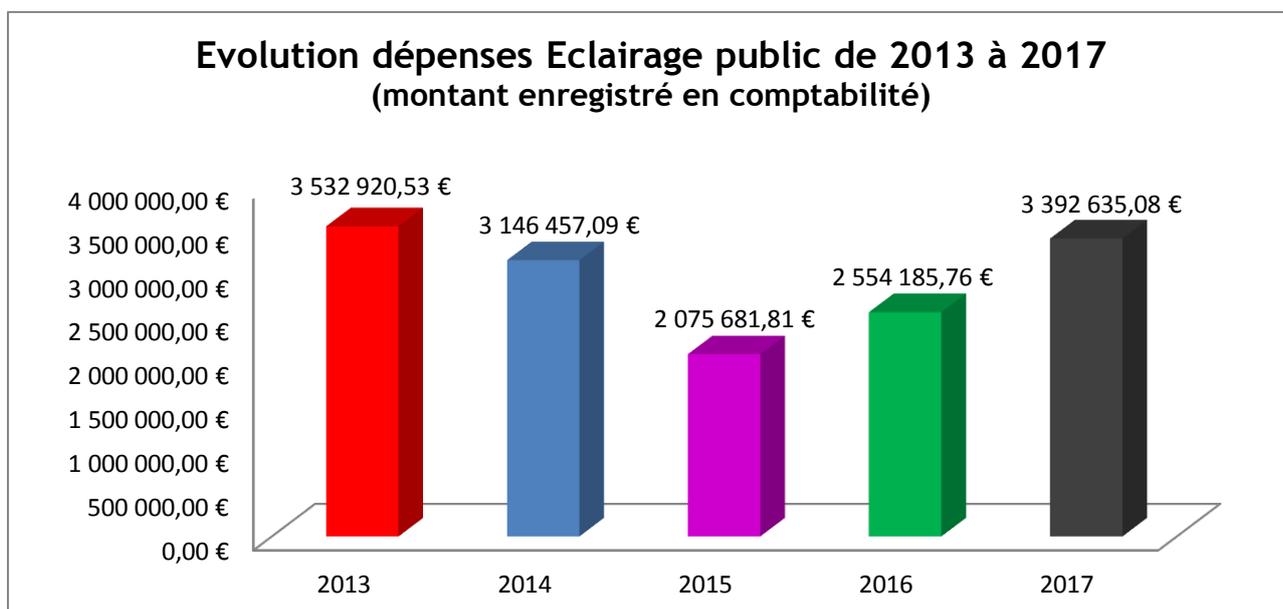
Objectifs 2018

- Poursuivre nos engagements en matière de réduction des consommations et de contribution à la protection de l'environnement.
- Substitution des armoires de commandes présentant un caractère de dangerosité (financement porté à 100% par Territoire d'Énergie Mayenne).
- Répondre à l'ensemble des attentes formulées par les collectivités en matière d'évolution du patrimoine (extension - renforcement - renouvellement - mise en conformité).
- Améliorer la performance et la qualité des ouvrages.
- Diminuer la fréquence des interventions de dépannage.
- Optimiser et sécuriser les réseaux.
- Inciter à la mise en valeur du patrimoine architectural des collectivités par des mises en lumières innovantes et économes en énergies (éclairage dynamique, ...) ;
- Je proposerais d'inscrire la somme de 2 000 000 € pour gérer cet objectif.

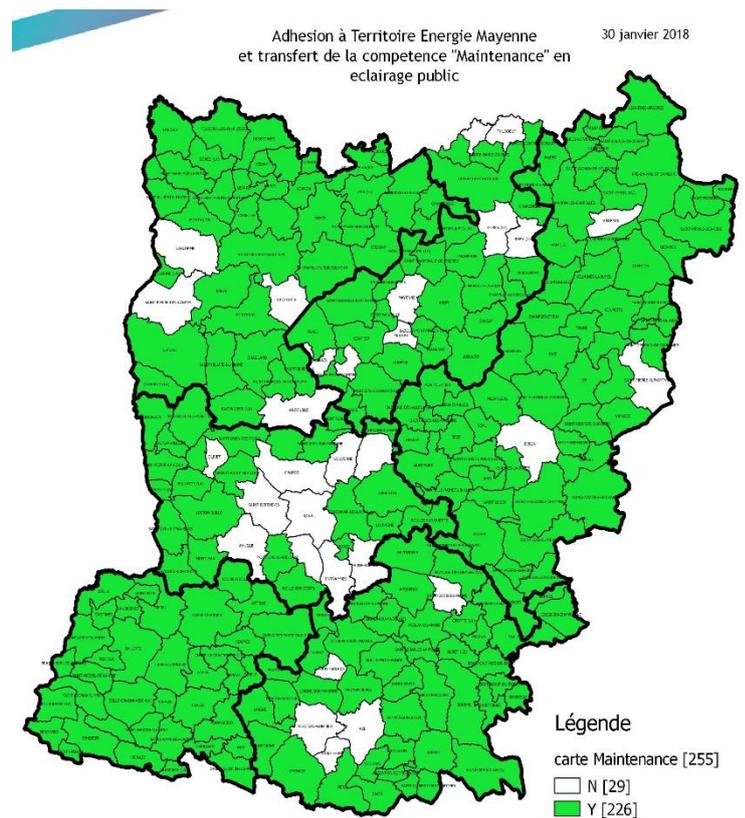
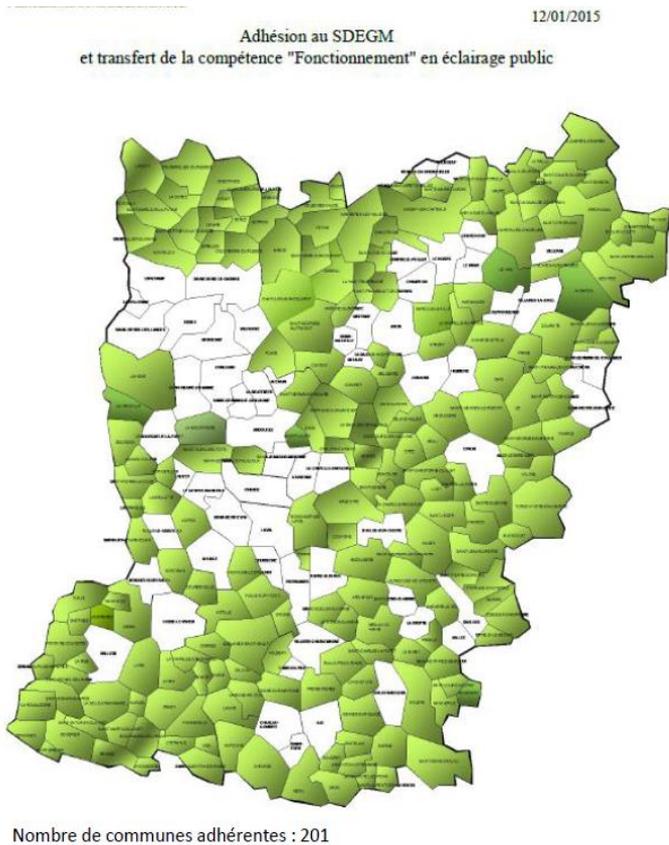
Investissement éclairage public - campagne de remplacement (programme de rénovation)

Objectifs 2018

- Poursuivre nos engagements en matière de réduction des consommations et de contribution à la protection de l'environnement.
- **Inciter et favoriser le remplacement des sources à vapeur de mercure** dans le cadre de l'avant dernière campagne d'éradication de ces foyers devenus non réglementaires et faire bénéficier la collectivité d'une participation financière exceptionnelle du Syndicat (40% du HT). Pour rappel, le Comité a voté en 2017 la fin au 31 décembre 2019, de la campagne exceptionnelle de subvention de 40% pour les sources à vapeur de mercure.
- Poursuivre la substitution des horloges mécaniques par des horloges astronomiques en apportant un soutien financier spécifique à hauteur de 40% du HT. Ce dispositif permet d'optimiser la gestion des programmations d'éclairage dans le cadre de la maintenance.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 1 500 000 € pour gérer cet objectif.



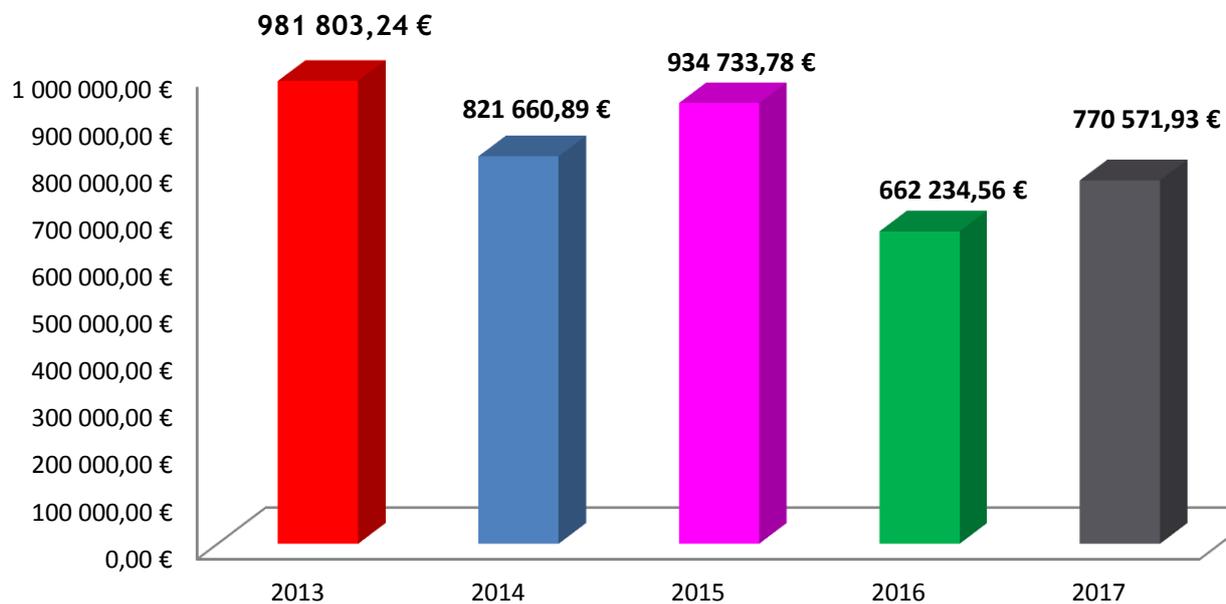
Évolution des transferts de la compétence « Fonctionnement » éclairage public (38 474 points lumineux)



Objectifs 2018

- Poursuivre nos engagements en matière de maintenance dans le cadre de visites périodiques des ouvrages.
- Veiller au respect des dispositions du marché en termes de délai d'intervention, de prestation, et de fréquence des visites périodiques de contrôle.
- Garantir un bon état de fonctionnement.
- Favoriser le renouvellement du matériel vieillissant.
- Continuer les rencontres avec les EPCI et les communes non adhérentes.
- Relancer une procédure anticipée de renouvellement des marchés en étudiant plusieurs options de dévolution. Territoire d'énergie Mayenne veut poursuivre l'optimisation de cette compétence pour être encore plus efficient dans les coûts exposés et dans le service.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 800 000 € pour gérer cet objectif.

Evolution des DEPENSES MAINTENANCE EP de 2013 à 2017 (montant enregistré en comptabilité)



Finalité du programme

Maîtriser les aspects budgétaires et réglementaires pour les collectivités adhérentes.

L'ouverture des marchés de l'énergie permet une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie. Cela peut représenter sur la fourniture d'énergie, des économies non négligeables pour les budgets de fonctionnement de nos adhérents. La mutualisation d'un tel service à l'échelon départemental est indispensable, compte-tenu de la complexité de l'appel d'offres et du niveau d'expertise. Territoire d'énergie Mayenne trouve ici toute sa légitimité pour porter de tels projets, comme d'ailleurs les nombreux syndicats d'énergie qui s'y sont lancés depuis quelques années.

Groupement d'achat d'électricité (contrats de puissance supérieure à 36 kVa)

Objectifs 2018

- Relancer la procédure du groupement de commande d'achat d'électricité pour 2019 (120 adhérents en 2015). Consulter en amont les potentiels adhérents du territoire.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 5 000 € pour gérer cet objectif.

Gaz liquéfié

Objectifs 2018

- Suite à la consultation des 50 communes potentiellement intéressées, étudier les modalités du marché à proposer aux collectivités qui souhaitent y adhérer et lancer le marché pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Au vu de la complexité des contrats existants de fourniture de gaz propane en citerne et du montage du marché, nous aurons recours aux services d'un assistant à maîtrise d'œuvre pour gérer ce dossier dans les temps impartis.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 8 000 € pour gérer cet objectif.

Gaz naturel

Objectifs 2018

- La desserte en gaz naturel ne concerne que 29 communes sur 255. C'est la raison pour laquelle le nombre de réponses pour identifier des adhésions a été faible (1 demande) pour lancer et étudier les conditions du groupement de commande à mettre en place. Nous sommes donc contraints d'abandonner le montage d'un groupement de commandes.
- La délégation de service public Ste Suzanne-Chammes pour la desserte en gaz naturel d'Eurovia a été instruite en 2017. Seul GrDF y a répondu. L'attribution de cette délégation sera votée en Comité le 6 février 2018.

Groupement de commandes du Pôle Energie Pays de Loire

Objectifs 2018

- Poursuivre l'identification des missions pour lesquelles la mutualisation par groupements d'achats peut trouver un intérêt commun pour les cinq AODE.

Commission

Communes Urbaines Président M. DE LAVENERE LUSSAN

Programme Travaux et orientations

Finalité du programme

Permettre la réalisation d'opérations d'effacements coordonnés de réseaux et accompagner les communes urbaines dans leurs projets d'aménagements.

Dissimulations urbaines

Objectifs 2018

- Satisfaire les demandes présentées par les communes et leur apporter le soutien technique nécessaire pour la concrétisation optimum des projets.
- Etre à l'écoute des attentes afin d'analyser la faisabilité et l'intégration dans les procédures internes du Syndicat.
- Le programme 2018 a été présenté lors de la réunion de la CLE communes urbaines du 10 novembre 2017. 8 dossiers d'effacement ont été recensés pour un montant total de 1 246 000 € TTC au titre de l'électricité et 254 000 € TTC au titre du génie civil de télécommunication. Il a été précisé que les modifications de programmation demandées par les communes ne nous permettent pas de planifier et gérer correctement le financement de ces dossiers, ce qui perturbe notre organisation. J'ai rappelé aux communes qu'elles doivent demander que ce qu'elles seront sûres de financer et réaliser. Ne pas faire de demandes «inutiles» dans l'espoir d'être en file d'attente pour être retenus plus tard. Les financements sur ce type de travaux sont généralement suffisants pour traiter les demandes.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 1 500 000 € pour gérer cet objectif.

Délégation ponctuelle au Territoire d'Énergie Mayenne de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'investissement d'éclairage public pour les communes urbaines

Objectifs 2018

- Aucune demande n'a été recensée sur l'exercice 2017 comme en 2016.
- Poursuivre l'offre du Territoire d'Énergie Mayenne auprès des communes urbaines dans le cadre d'une délégation ponctuelle de la maîtrise d'ouvrage au titre de ce type de travaux.

Desserte en gaz naturel de la commune d'Ernée

Objectifs 2018

- Nous avons engagé une première démarche auprès de la commune pour lancer un recensement du potentiel de nouveaux raccordements qui viendraient légitimer une possible desserte en gaz naturel de ce territoire. Nous nous appuyerons, entre autres sur les compétences du distributeur historique pour en étudier les modalités. L'appui d'un cabinet d'expertise auprès de TE53 n'est pas exclu. La délégation de service public de la desserte actuelle de la ville d'Ernée est à considérer, elle entre dans l'analyse financière globale de ce projet.
- Croiser les besoins en termes de station publique d'avitaillement de GNV, voire de projets d'injections de biogaz/biométhane dans le réseau de distribution qui viendraient conforter le critère de rentabilité du projet.
- Examiner les possibilités d'obtenir des financements externes pour permettre l'équilibre financier du projet.
- Equilibrer la distribution en gaz naturel sur le département en développant un réseau sur la partie nord/ouest du département.
- Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 15 000 € pour gérer cet objectif.

Commission

Aménagement numérique du territoire

Président M. BARBÉ

Programme Géoréférencement des réseaux souterrains

Finalité du programme

Améliorer la prévention des endommagements sur les réseaux souterrains lors des travaux réalisés à proximité, conduit à certaines obligations en matière de déclaration, de localisation et de cartographie des réseaux **neufs et existants**.

Accompagner les collectivités à répondre à leurs obligations en termes de localisation et de cartographie des réseaux existants qu'elles exploitent en propre. Conformément aux obligations réglementaires (arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement), **les communes auront l'obligation, 2019 pour les communes relevant du régime urbain et 2026 pour les communes rurales, de renseigner sur une base unique tous les réseaux enfouis de leur territoire.**

Eclairage public et réseaux divers

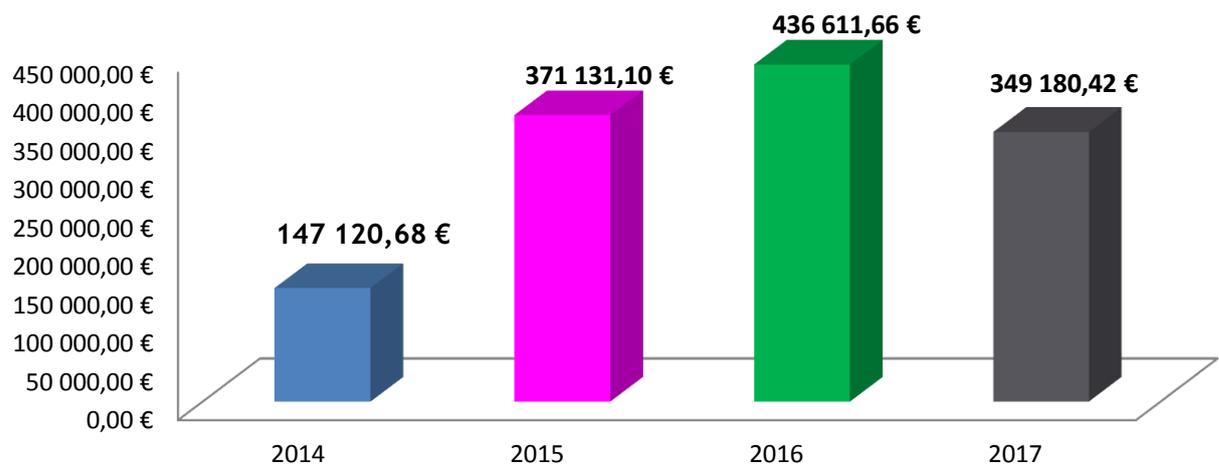
- **Le géoréférencement des réseaux souterrains neufs.**
- **Le géoréférencement des réseaux souterrains existants d'éclairage public - réseaux identifiés sensibles.**
 - Du lancement en 2013 au 31/12/2017, 105 communes sur les 184 adhérentes ont fait l'objet de travaux de géoréférencement. Coût payé sur 2017 : 252 057.62 € représentant 84 kms. Reste à facturer le géoréférencement d'environ 152 kms.
 - A ce stade, l'estimation du coût du géoréférencement pour les 184 communes s'élève à environ 1 000 000 €, couvert par les participations des communes d'environ 100 000 € pendant 10 ans. Participation communale 2017 : 141 161.13 €

Objectifs 2018

- Poursuivre le géoréférencement des divers réseaux existants pour les nouveaux adhérents.
- Réseaux concernés : éclairage public, eau potable, assainissement eaux usées et pluvial.
- Plan Corps de Rue Simplifié : Territoire d'énergie Mayenne a poursuivi le travail engagé avec Géomayenne sur ce projet. TE53 a parallèlement mené et financé des expérimentations sur les différentes technologies de relevé du PCRS en tenant compte de la spécificité de notre territoire. Une réunion de restitution est organisée prochainement par Territoire d'énergie Mayenne et Géomayenne. Parallèlement une rencontre sur le pilotage de ce dossier a eu lieu à l'automne dernier avec le Président du CD53. Il a été convenu que le Département au travers de la structure Géomayenne porterait conjointement ce dossier avec Territoire d'énergie Mayenne. Un comité de pilotage sera réuni prochainement.
- Cibler prioritairement les communes pour lesquelles le Syndicat sera amené à réaliser le levé des réseaux souterrains d'éclairage public.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 250 000 € pour gérer ces objectifs.

Evolution dépenses Détection de 2014 à 2017

(y compris Laval - montant enregistré en comptabilité)



Finalité du programme

Contribuer à l'aménagement numérique du territoire et conforter le rôle majeur de Territoire d'énergie Mayenne dans cette approche.

Objectifs 2018

- Le SMO THD a attribué son mode de déploiement du FTTH en mode concessif, un accompagnement du contrôle concession pourrait être proposé lors des prochains échanges. TE53 se tient prêt à étudier toute mission d'accompagnement du SMO.
- Couverture zones blanches centres-bourgs pour la téléphonie mobile : Territoire d'énergie Mayenne poursuit le déploiement des 11 sites. A ce jour 7 pylônes ont été levés. Ceux de MEE, CHEMERE LE ROI et DEUX EVAILLES le seront à un mois d'intervalle à partir de février 2018. L'opérateur leader Free disposera alors d'un délai légal de 6 mois pour en équiper les antennes et les mettre en service. Un seul site reste en suspens, celui de SAINT PIERRE SUR ERVE pour lequel subsiste encore une problématique : l'autorisation d'acquisition du terrain. L'accord devrait intervenir prochainement.
- Parallèlement nous sommes en pourparlers avec le SMO Mayenne Très Haut Débit pour une possible délégation de la maîtrise d'ouvrage des 2 sites zones blanches en compétence SMO, pour lesquels les recherches de sites sont en cours. TE53 construirait ces deux sites à partir du marché groupement de commande dont il est coordonnateur.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 240 000 € pour gérer l'objectif zones blanches

Commission Travaux Relations avec les concessionnaires

Président M. BESNEUX

Programme contrats de concession

ELECTRICITE

Objectif 2018

- Le recrutement de l'agent chargé de mission concessions a été opéré.
- L'échéance de notre contrat de concession électricité en cours de renouvellement a été repoussée une 3ème fois par voie d'avenant pour une ultime échéance au 31 décembre 2018. En effet, en 2017, la négociation locale qui a fait l'objet de 17 réunions avec nos concessionnaires n'a pu permettre d'aboutir à la conclusion d'un accord. Parallèlement, la négociation nationale entre la FNCCR, France URBAINE, Enedis et EDF pour faire émerger un modèle de contrat cadre a été des plus ardues depuis 3 ans. Elle a enfin abouti fin décembre par la cosignature du protocole d'accord national. A ce jour, nous avons programmé 17 nouvelles réunions de négociation d'ici à juillet prochain en vue de poursuivre avec le groupe de travail élu dédié et l'accompagnement de nos conseils, la négociation sur le volet de la « respiration locale », sujet hautement important pour l'avenir de notre patrimoine distribution d'électricité. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour faire entendre notre voix auprès des concessionnaires sur l'enjeu de la vétusté des réseaux les plus anciens, nous allons solliciter l'expertise technique d'un cabinet sur un linéaire d'ouvrage à titre d'échantillonnage.
- Comptes rendus d'activité des concessionnaires 2017 : présentation aux membres de la commission relations avec les concessionnaires et analyse du service concessions.
- Organiser et assurer la mise en œuvre du contrôle de concession dévolu à Territoire d'Énergie Mayenne (contrôle missions de service public des contrats, taxe sur l'électricité, tarifs sociaux de l'énergie, ...).
- Je proposerais d'inscrire la somme de 20 000 € pour gérer l'objectif d'expertise des réseaux les plus anciens et pour l'accompagnement de nos conseils à la négociation.

GAZ

Objectif 2018

- Comptes rendus d'activité des concessionnaires 2016 : présentation aux membres de la commission relations avec les concessionnaires et analyse du service concessions.
- La délégation de service public gaz propane de St Pierre la Cour dont l'échéance est prévue en juillet prochain sera renouvelée au plus tard le 31 décembre 2018.



Finalité du programme

Réaliser les travaux liés aux transferts de compétences de bases et optionnelles qui nous ont été confiées par les communes adhérentes. Accompagner et soutenir leur développement grâce à un service public de proximité mutualisé et optimisé.

Etat des paiements 2017 au 31/12/2017 - travaux DP+EP+RT

Programme 2016	Inscriptions budgétaires	Total mandaté en TTC	Recettes sur programme 2016 reçues en 2017 (*)
Total investissements travaux	9 165 000.00	7 788 471.77	8 632 273.02

Programme 2017	Inscriptions budgétaires (100 % du programme)	Total mandaté en TTC	Recettes sur programme 2017 reçues en 2017(*)
Total investissements travaux	19 774 900.00	7 637 573.74	3 345 782.78

(*) participations + FACE + PCT + Article8 +TVA et FCTVA

Objectif 2018

Le programme global des travaux représente 19 483 000 € et se décompose ainsi :

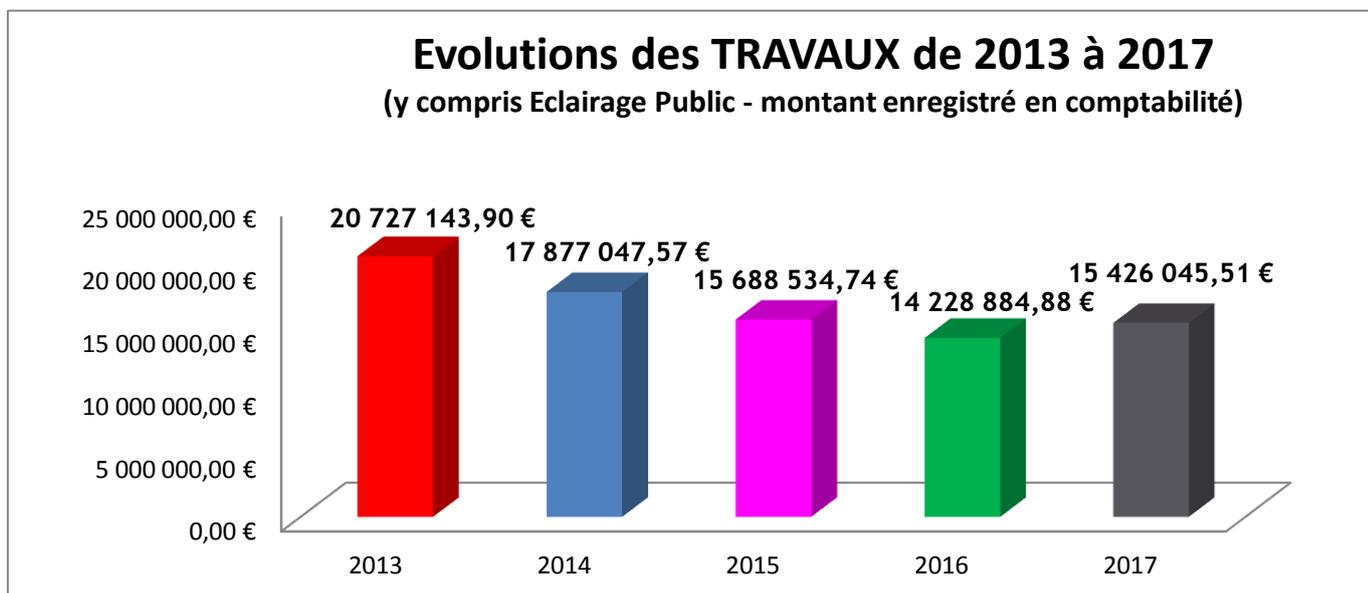
- En fonctionnement, lié à l'éclairage public, le budget prévisionnel est de 1 050 000 €.

FONCTIONNEMENT EP	dépenses prév. 2018	Recettes 2017	BP 2017 dépenses
<i>Eclairage Public</i>	800 000	800 000	800 000
* Maintenance Eclairage public	800 000	800 000	800 000
<i>Géoréférencement divers</i>	250 000	100 000	250 000
* Géoréférencement d'ouvrages divers	250 000	100 000	250 000
Total du fonctionnement.....	1 050 000	900 000	1 050 000

- En investissement la programmation des travaux 2018 est élaborée sur une base de 18 854 500 euros.

PROGRAMME INVESTISSEMENT	Dépenses prév. 2018	Recettes prév 2018	BP 2017 dépenses
Extensions	1 501 000	1 270 000	1 501 000
* Extension pour particulier	648 000	510 000	648 000
* Extension pour lotissement	853 000	760 000	853 000
Renforcement	3 760 500	3 136 700	3 760 500
* Renforcement de réseaux	3 760 500	3 136 700	3 760 500
Effacement	4 801 000	3 974 400	6 769 400
* Effacement de réseaux en zone rurale	2 400 000	1 884 700	3 760 500
* Effacement complémentaire	200 000	133 300	120 000
* Effacement de réseaux en zone urbaine	1 230 000	1 082 500	1 800 000
* Effacement des réseaux de télécommunications	971 000	873 900	1 604 000
Sécurisation	4 742 000	3 343 600	4 204 000
* Sécuris. des ouvrages en conducteurs nus	945 000	820 600	945 000
* Sécurisation des ouvrages de faible section	2 814 000	2 443 000	2 814 000
* Modernisation des Réseaux	500 000	80 000	445 000
Eclairage Public	3 500 000	2 625 000	3 500 000
* Investissements au titre des travaux neufs	3 500 000	2 625 000	3 500 000
Electro-mobilité	500 000	362 500	740 000
* Infrastructures de recharge pour VE			500 000
* Infrastructures pour VE - Charge rapide	500 000	362 500	240 000
Energie renouvelable	50 000	8 000	50 000
	50 000	8 000	50 000
Total des investissements au titre des programmations	18 854 500	14 720 200	20 524 900

- Je proposerai d'inscrire la somme de 19 904 500 € au titre de 2018 pour gérer l'objectif travaux.



Commission

Administration générale

Président M. BOUVET

Finalité du programme

Ces charges sont axées autour des charges de personnel, de la gestion mobilière et immobilière, du parc automobile, des charges liées aux élus syndicaux ainsi que des charges diverses.

Feuille de route transition énergétique

La Région a présenté sa feuille de route pour la transition énergétique et la croissance verte. Elle se décline en 5 piliers :

- Bâtiments et efficacité énergétique
- Mobilité durable
- Énergies renouvelables
- Réseaux intelligents
- Stockage et innovation

Territoire d'énergie Mayenne accompagnera les actions de la Région avec le Pôle Énergie Pays de Loire.

Objectif 2018

- Participer au fonds d'investissement régional sur l'accompagnement financier des projets en territoire. Le Fonds d'investissement a été étudié par les services de la Région mais ne verra le jour qu'en 2018. Il est destiné à l'accompagnement financier des projets de la feuille de route en territoire. Pour cet objectif, nous avons inscrit 100 000 € en 2017.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 100 000 € pour gérer cet objectif.

Programme entente Pays de Loire

L'Entente Pôle Énergie Pays de Loire désormais rebaptisée Territoire d'énergie Pays de la Loire rassemblant les cinq AODE monte en puissance sur les 5 piliers de la feuille de route régionale et travaille avec la Région à coordonner efficacement ses actions en territoire.

Le travail de réflexion pour la mutualisation d'activités des 5 AODE est déjà engagé.

Dans ce cadre, le Pôle peut susciter la mise en commun d'informations et de moyens, et être chargé de toute initiative dans les domaines suivants :

- Suivi commun de l'activité des concessionnaires de distribution publique d'énergies (contrôle de concessions, contrôle des redevances et des taxes sur les énergies, renégociation des cahiers des charges de concessions, etc...).
- Propositions communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie, et la qualité de fourniture des énergies.
- Réflexion sur la production d'énergie et la maîtrise de l'énergie.
- Déploiement des installations de recharge des véhicules électriques.
- Développement de la fibre optique et du Très Haut Débit.
- Et toute autre action nécessaire à l'exercice ou l'évolution de leurs compétences.

Chaque syndicat membre est représenté par 3 représentants. Pour Territoire d'Énergie Mayenne, il s'agit de M. BOUVET, M. COISNON, M. DE LAVENERE et suppléant de M. DE LAVENERE, M. BESNEUX.

Plusieurs réunions des Présidents du Pôle Énergie ont été organisées en 2017. Les directeurs des structures se réunissent régulièrement pour préparer les réunions des Présidents et proposer des orientations aux élus.

Des groupes de travail ont commencé à se former pour traiter les différentes thématiques et compétences dans un esprit de partage des expériences, d'optimisation des pratiques et des coûts. La mutualisation de certaines missions est en cours d'analyse et passe par un état des lieux des différents Syndicats d'énergies, identifications des ressources et des experts des différents domaines d'activités des AODE.

Objectifs 2018

- Conforter le rôle et l'intérêt de Territoire d'énergie Mayenne dans un partenariat renforcé avec la Région et les différents acteurs de l'énergie.
- Mutualiser les besoins pour d'avantage de pertinences dans le cadre des consultations engagées.
- Harmoniser les pratiques et les coûts sur le territoire des cinq autorités concédantes pour une cohérence accrue vis-à-vis des concessionnaires.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 20 000 € pour gérer ces objectifs.

Programme assistante maîtrise d'ouvrage sur le domaine privé de la commune

En 2015 et 2016 des communes adhérentes avaient sollicité auprès de Territoire d'énergie Mayenne la possibilité d'intervenir sur l'éclairage de leur domaine privé (terrain de sport, parking non raccordé à l'éclairage public). Nous avons alors proposé d'intervenir sur la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une convention spécifique selon les dispositions suivantes :

- Maîtrise d'œuvre 4%
- Maîtrise d'ouvrage des travaux : 100% à la charge de la commune.

A ce jour, il n'y pas eu de suites données à cette proposition par les communes adhérentes. Je vous proposerais toutefois de maintenir ce dispositif si le besoin se faisait sentir.

Programme ressources humaines

L'ensemble des recrutements proposés lors du séminaire de 2016 et entérinés par les élus du Comité pour positionner Territoire d'Énergie Mayenne sur de nouvelles orientations et lui donner les moyens structurels d'anticiper et de porter la transition énergétique ont été réalisés. Les équipes sont désormais en place.

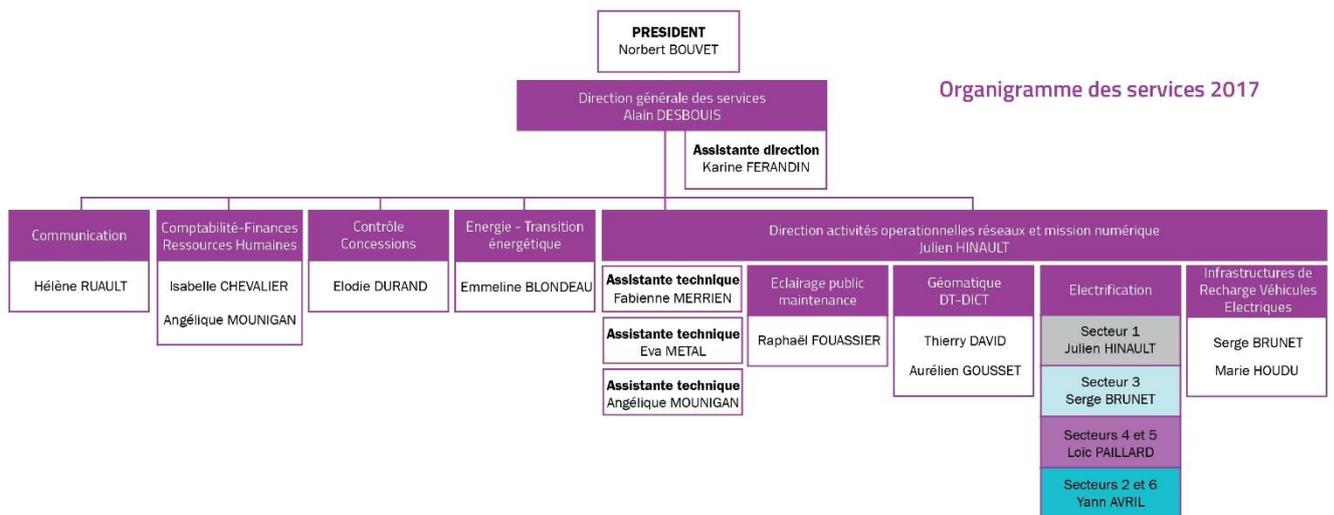
Rappel des recrutements :

- Chargé de mission concessions
- Chargé de mission énergie transition énergétique
- Assistante administrative et financière

Objectif 2018

- Assurer la formation des nouveaux agents recrutés pour une montée en compétence rapide et de manière plus générale la formation de tous les agents.

Nouvel organigramme 2018



Mise à jour le 12 septembre 2017 5:43 PM

Programme élus

- Je proposerais de manière identique à 2017, d'inscrire la somme de 51 000 €.

Programme gestion mobilière et immobilière

Immobilier

Objectif 2018

- Je proposerais de manière identique à 2017 d'inscrire la somme de 110 000 €.

Mobilier (dont l'informatique)

Objectif 2018

- Le dispositif téléphonique actuel (standard téléphonique et terminaux) a besoin d'être renouvelé pour gagner en efficacité et libérer au maximum les agents de contraintes inutiles.
- L'équipement audiovisuel des diverses salles de réunions a été partiellement rénové en 2017. Cependant, il est nécessaire d'acquérir du matériel de visio-conférence adapté aux nouvelles technologies pour travailler à distance avec les services de la Région, mais aussi avec tous nos partenaires. Cela générera des gains de temps en déplacements.
- Je proposerais d'inscrire la somme de 20 000 € pour gérer cet objectif

Programme parc automobile

Le projet d'achat de véhicule reporté à plusieurs reprises a été réalisé sur l'exercice 2017. Il a permis l'acquisition de deux véhicules électriques de type Zoe de chez Renault avec une autonomie variant de 250 à 300 kms. Le troisième véhicule est un hybride rechargeable d'une autonomie électrique de 50 kms combiné avec un moteur thermique au SP95. Le véhicule a une capacité de recharge en roulant. 2 véhicules de 2003 ont été repris permettant de bénéficier de la prime de l'Etat.

Objectif 2018

- Un budget de fonctionnement 2018 quasi à l'identique de celui de 2017 soit un peu plus de 25 000 € en fonctionnement (carburant, entretien, assurance).
- Envisager la vente de 1 véhicule acquis en 2006

Programme autres charges

Il s'agit pour l'essentiel des divers moyens administratifs permettant d'assurer le fonctionnement courant de la structure hors ceux déjà évoqués dans les programmes précédents.

Objectif 2018

- Je proposerais une inscription budgétaire 2018 de 200 000 € (budget annexe compris) identique à celle de 2017.

Finalité du programme

Territoire d'énergie Mayenne souhaite mener une politique de communication afin de rendre compte de son action et de faire connaître ses missions, ses actions, son organisation. La stratégie de communication du syndicat s'inscrit dans le cadre de la mandature 2014-2020 dans le but d'accompagner les événements majeurs qu'il organise.

Communication

Objectifs 2018

- Afin de bénéficier d'une meilleure visibilité de l'exercice de ses compétences auprès de ses communes, EPCI adhérents et partenaires, Territoire d'énergie Mayenne souhaite s'engager dans un partenariat plus performant et concret auprès de l'AMF Mayenne.
- Un budget prévisionnel :
 - Communication traditionnelle : 20 000 €
 - Prévision réunion annuelle fin janvier 2019 : 15 000 €
 - Partenariat avec l'AMF : 10 000 €
- Je proposerais une inscription budgétaire 2018 de 45 000 € pour ces objectifs.

Les recettes de Territoire d'énergie Mayenne

CAS FACE

Créé en 1936, le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) a pour objet d'apporter une aide financière aux collectivités concédantes qui entreprennent ces travaux de développement des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire de communes considérées comme rurales.

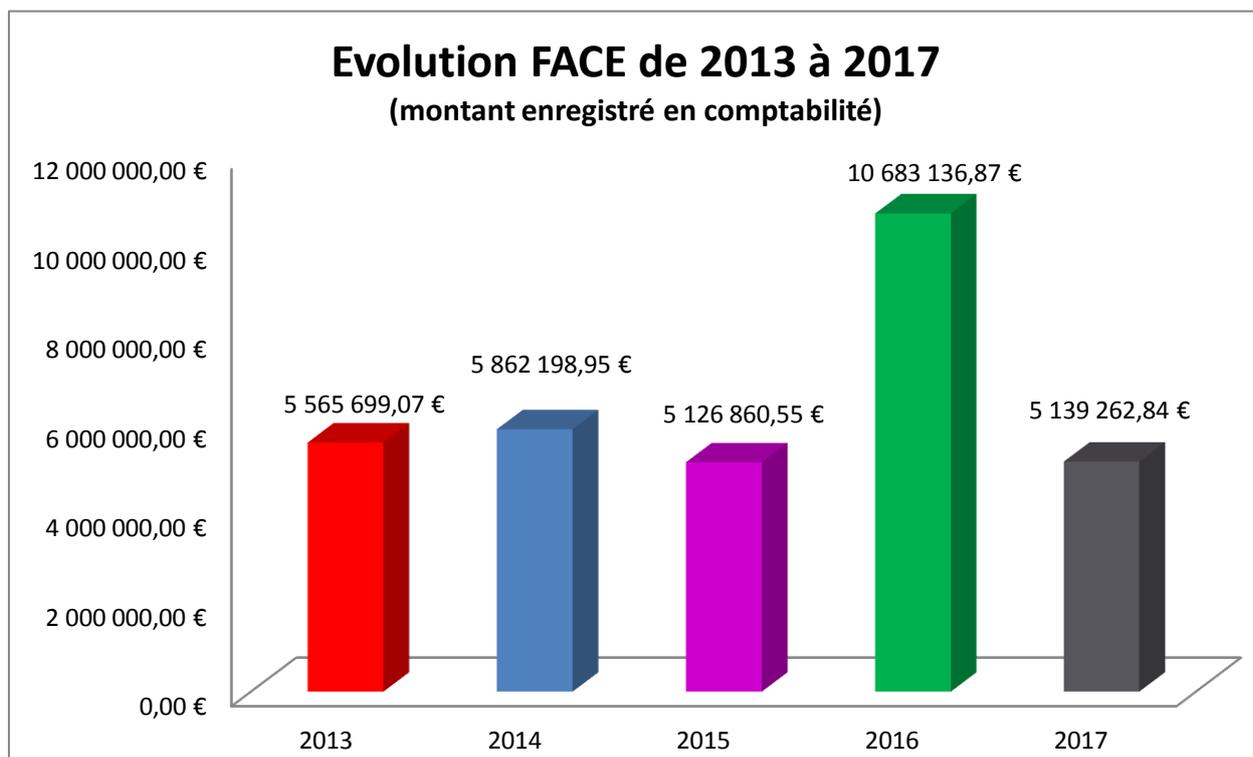
Le FACE est alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics de distribution (Enedis et les distributeurs non nationalisés) en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Le montant de cette contribution est fixé chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et de l'énergie.

Ce fonds géré par ERDF jusqu'en 2012 a été transformé par l'article 7 de la loi n° 2011-1978 de finances rectificatives pour 2011 du 28 décembre 2011, en compte d'affectation spéciale (CAS), reprenant l'acronyme de « FACE », mais en changeant la signification « **Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale** ».

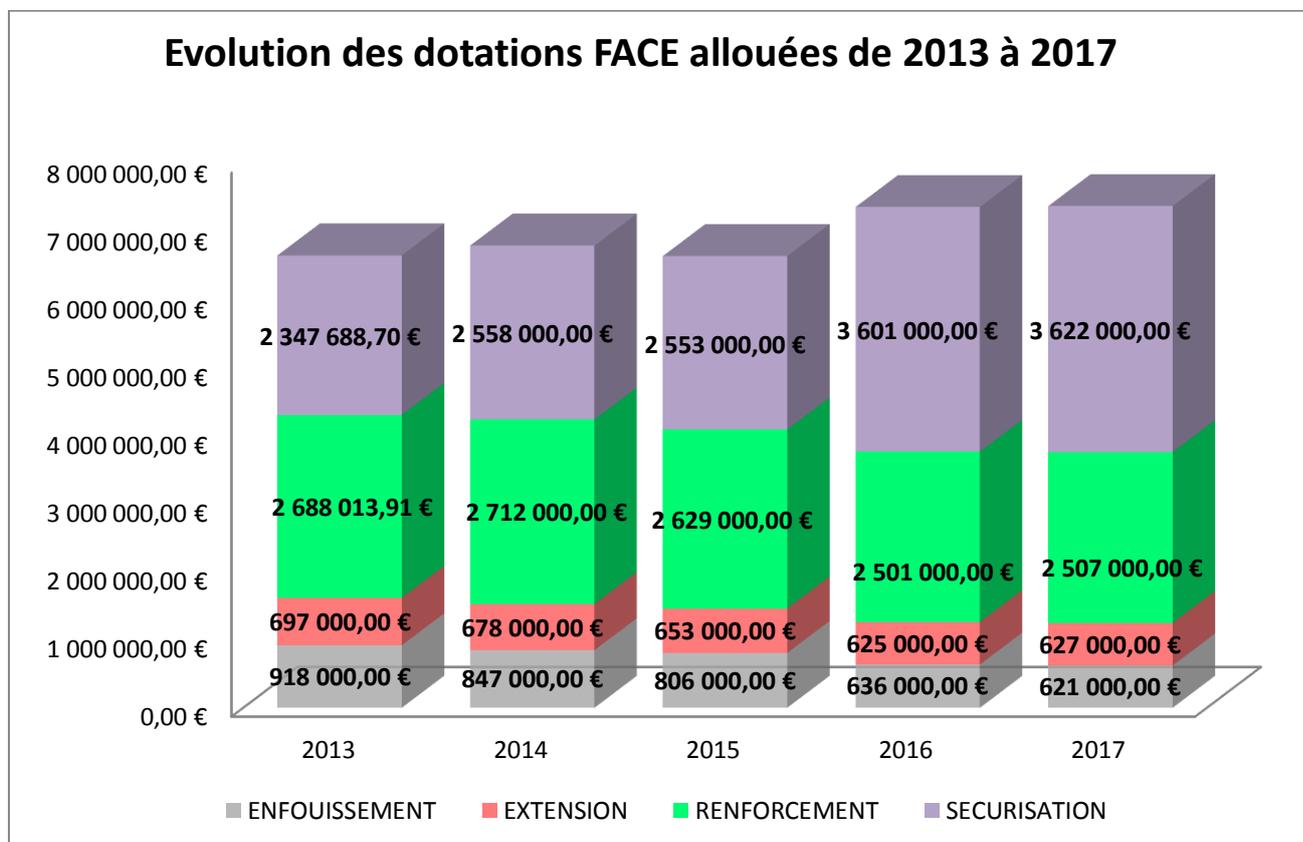
Cette dotation est calculée et attribuée annuellement pour chaque département sur la base d'un inventaire départemental bisannuel des besoins en électrification. Le montant de la dotation annuelle allouée peut donc varier. Il est en général connu au cours du 1^{er} trimestre et est fléché dans ses sous programmes.

Le projet de loi de finances 2018 comporte une baisse inquiétante de 1,5 % du CAS FACE, soit près de 17 millions d'euros à l'échelle nationale. Cela est d'autant plus inquiétant que Territoire d'énergie Mayenne a saisi par deux fois le ministère pour solliciter une augmentation de ses dotations pour les années à venir, invoquant des besoins en renforcement de réseaux, un stock de réseau fils nus important, et de nombreuses demandes d'enfouissements de communes non honorées. Nous avons sollicité officiellement l'appui du Préfet qui a demandé à ses services de relayer notre demande auprès du ministère.

Evolution du FACE de 2013 à 2017



Pour information, ci-dessous le montant des dotations FACE allouée par type de travaux :



Article 8 :

Le cahier des charges de concession prévoit de définir un programme de travaux d'intégration dans l'environnement de l'ensemble des ouvrages de distribution publique.

L'avenant de prolongation d'un an du contrat de concession électricité dont l'échéance a été repoussée au 31 décembre 2018 nous permettra de négocier un avenant de prolongation de la convention Article 8 de la même durée pour un montant de 400 000€. Ainsi, une convention définissant les modalités de participation du concessionnaire à hauteur de 40% du financement des travaux sera conclue pour un montant de 400 000 € sur une durée d'un an.

Pour

	Dotations 2017 (40% HT)	Dotations 2018 (40% HT)	Travaux correspondants (HT)
<u>Cahier des Charges de Concession</u> ⇒ redevance Art. 8 du cahier des charges (intégration dans l'Environnement)	400 000 €	400 000 €	1 000 000 €

La TCCFE

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) relève de la compétence des Autorités Organisatrices de la Distribution (AOD).

Elle porte sur les consommations finales d'électricité. Elle est exprimée en euros par mégawatheures (E/MWh) et est assise uniquement sur les quantités d'électricité consommées (kWh).

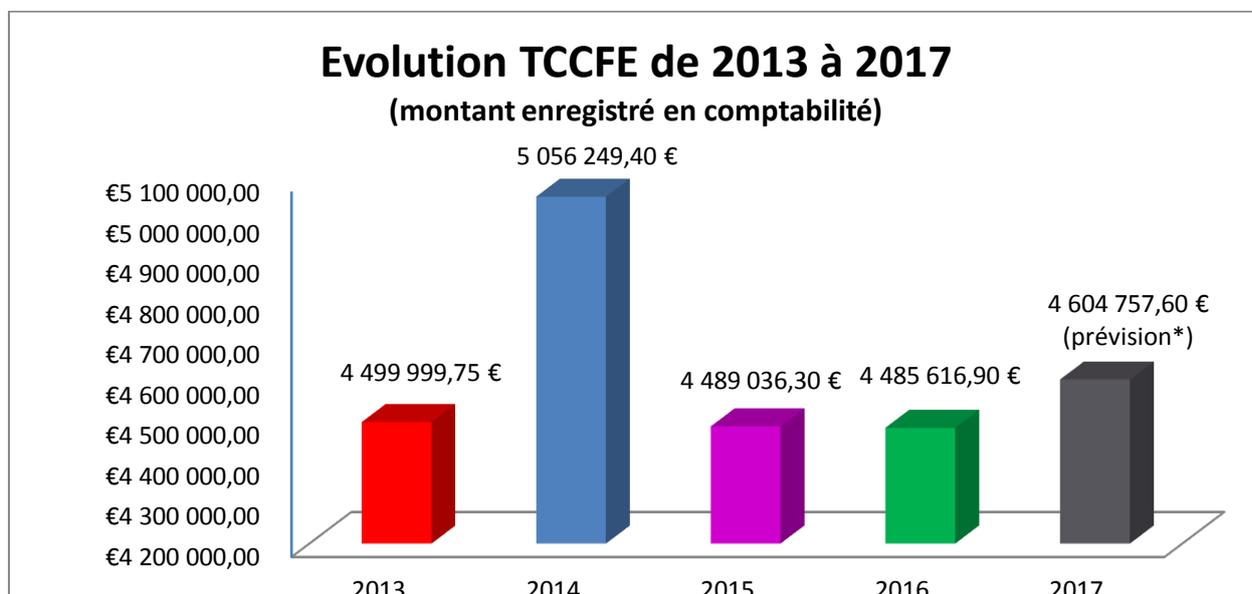
Pour rappel, l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2014, dont les dispositions sont entrées en vigueur à compter du **1er janvier 2016**, modifie les modalités d'actualisation des tarifs de la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

Ces changements ont porté principalement sur 2 points :

- D'une part, les collectivités ne sont plus libres de fixer leur coefficient multiplicateur comme elles le souhaitent dans une limite comprise entre 0 et 8.50. Elles sont désormais tenues de choisir un coefficient parmi les valeurs fixées par la loi, à savoir 0, 2, 4, 6, 8 ou 8.50.
- D'autre part, ce n'est plus le coefficient multiplicateur qui sert de référence à l'actualisation des tarifs de taxation, mais les deux tarifs de base prévus au L 3333.3 du CGCT (pour rappel, 0.75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite ≤ 36 kVa et 0.25 €/MWh pour les puissances > 36 kVa et ≤ 250 kVa).
L'actualisation de ces deux tarifs fait désormais l'objet d'une disposition présentée annuellement par le gouvernement en loi de finances.
- Le taux d'actualisation arrêté pour 2018 est maintenu à 8.50.

A titre d'information :

- TCCFE 2017 perçue à ce jour (3 premiers trimestres) : 3 475 979.71 €.
- Montant total perçu pour l'année 2016 : 4 485 616.90 €.



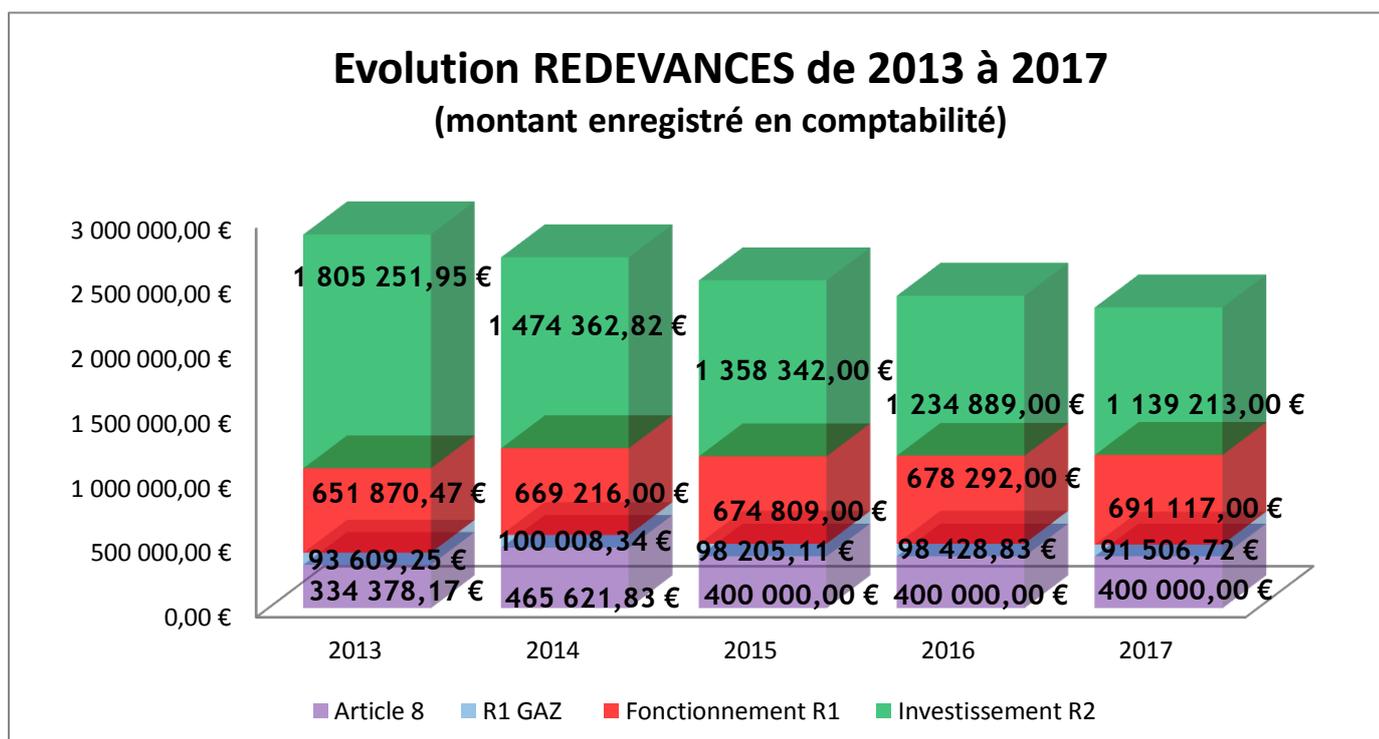
(*) estimation du 4^{ème} trimestre 2017

Les redevances de concessions liées au contrat

- Redevance de fonctionnement R1 électricité : Elle a pour objet de financer le contrôle de concession, la bonne exécution du service public, le conseil à l'utilisateur pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la bonne application des tarifs, règlement des litiges, coordination des travaux, ...
- Redevance de fonctionnement R1 gaz : Elle a pour objet de financer le contrôle de concession, la bonne exécution du service public, le conseil à l'utilisateur pour l'utilisation rationnelle du gaz et la bonne application des tarifs, règlement des litiges, coordination des travaux, ...
- Redevance d'investissement R2 : Elle est destinée à compenser partiellement les investissements supportés par l'autorité concédante, maître d'ouvrage de travaux sur le réseau. Elle représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

A titre d'information montants perçus en 2017 :

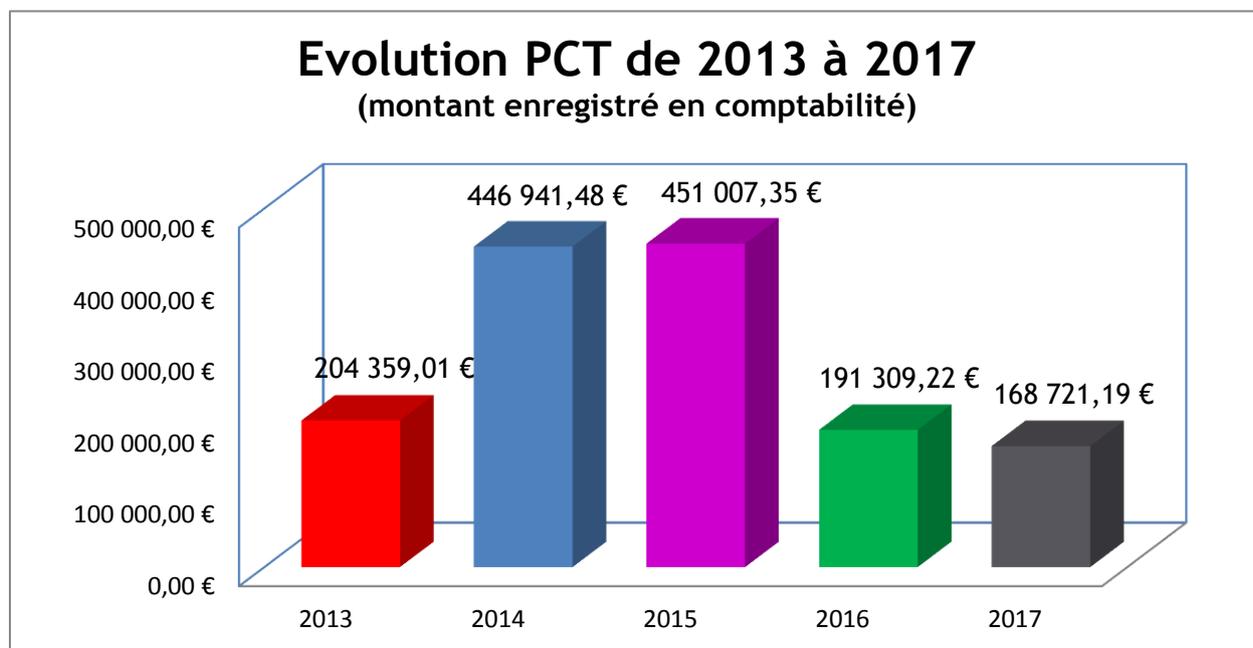
- Redevance R1 - Électricité : 691 117,00 €
- Redevance R1 - Gaz : 91 506,72 €
- Redevance R2 : 1 139 213,00 € (sur travaux 2015).



La Part Couverte par le Tarif (PCT)

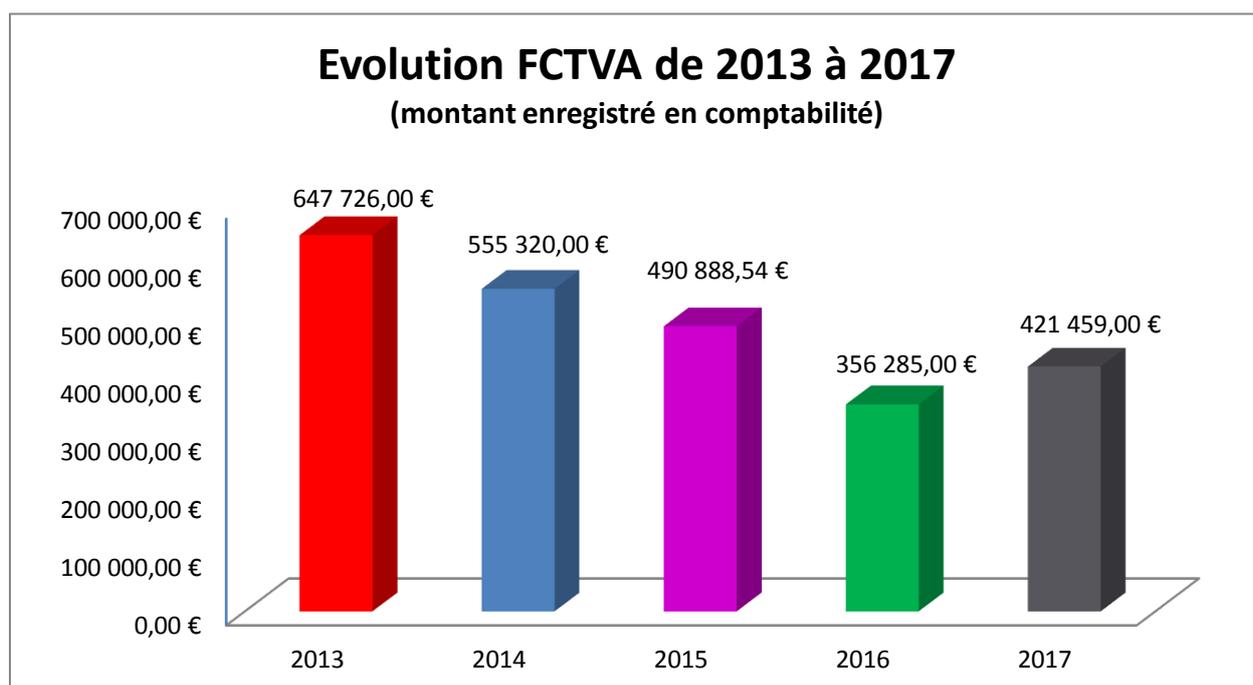
Le SDEGM exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordements (extension) des usagers en rural au réseau public de distribution d'électricité.

Conformément aux textes en vigueur, Territoire d'Énergie Mayenne est habilité à percevoir au même titre que le distributeur quand il est maître d'ouvrage, le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE) qui lui rémunère 40% du montant de chaque raccordement. ERDF en qualité de percepteur du TURPE reverse donc la part qui revient à Territoire d'Énergie Mayenne lorsque lui-même réalise ces travaux de raccordement. Il est en général reversé trimestriellement sur production d'un décompte de Territoire d'Énergie Mayenne.



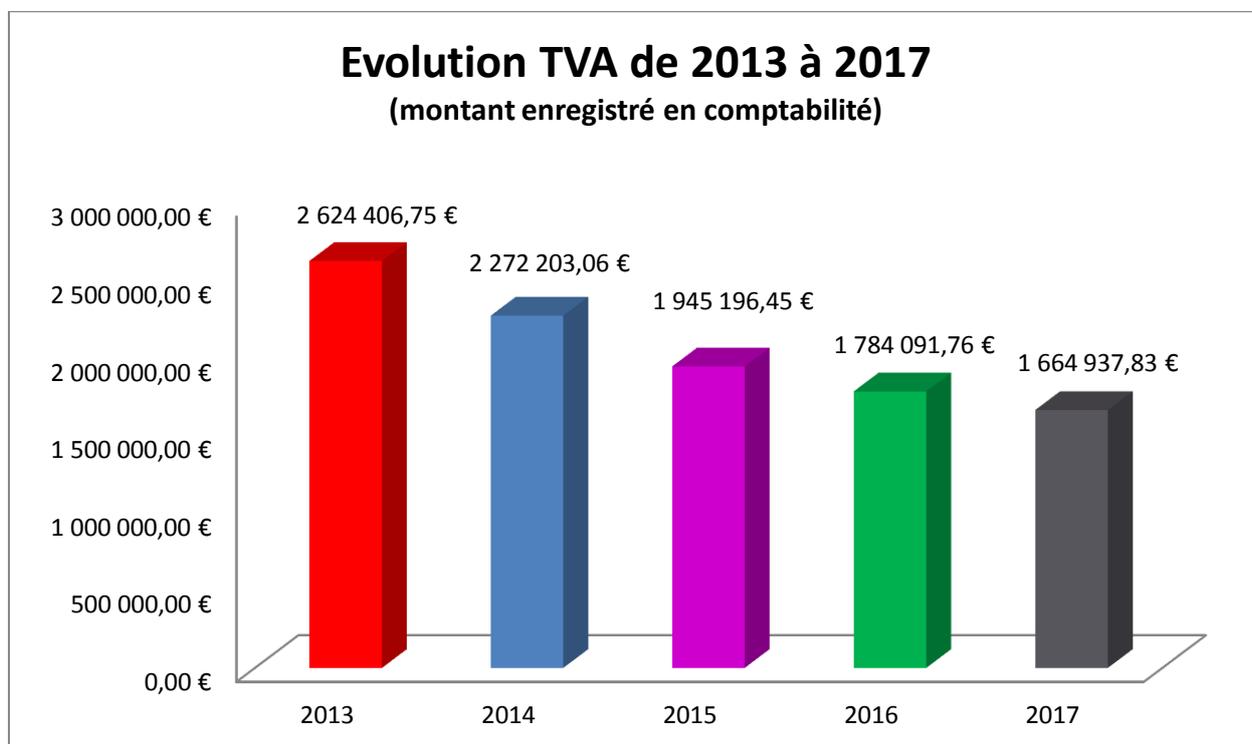
Le FCTVA :

Éligible sur les travaux d'investissement éclairage public (taux 2016 : 16.404 %).
Montant perçu en 2017 : 421 459 €.



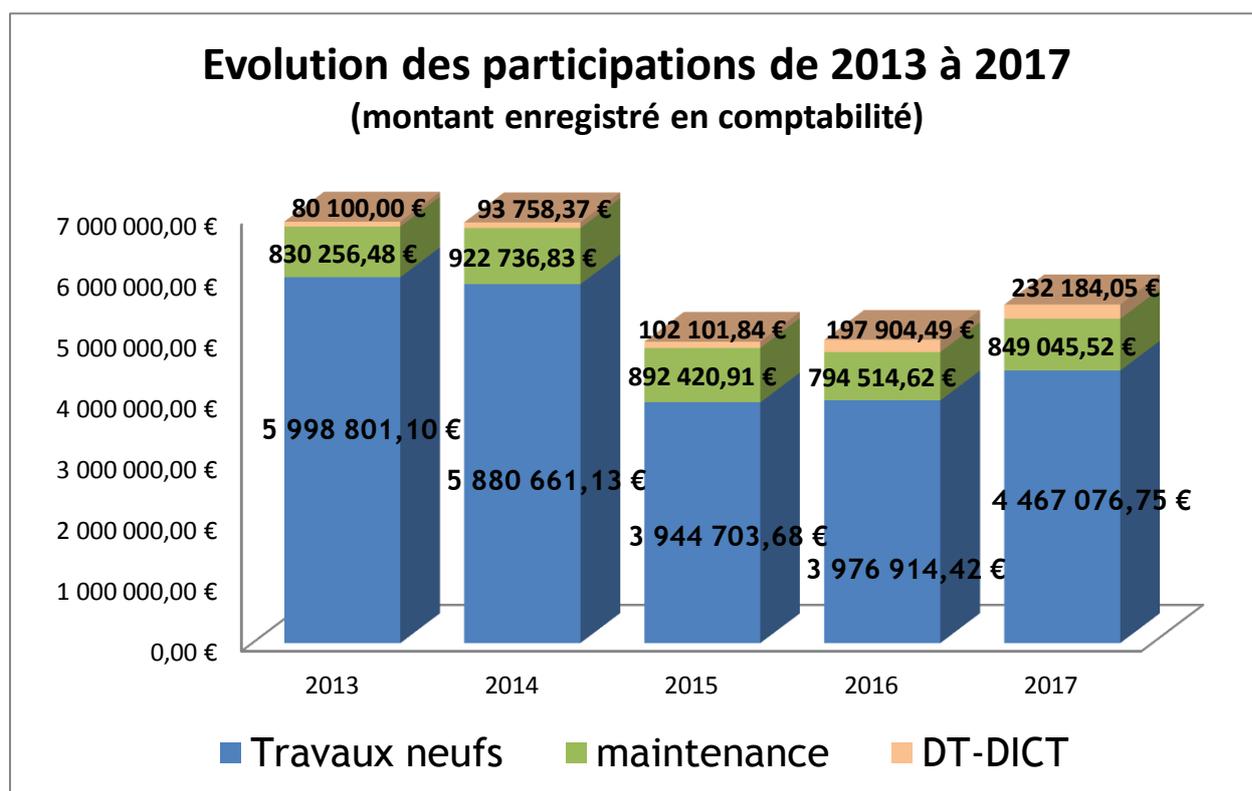
Récupération de la TVA

La récupération de la TVA est effectuée près du concessionnaire Enédis sur tous les travaux de réseaux.
Montant perçu en 2017 : 1 664 937.83 €.



Participations des communes aux travaux

Les participations des communes sont différentes selon la nature des travaux et le régime (urbain/rural) de la commune.



Emprunt :

Le recours à l'emprunt ne saurait excéder le niveau plafond de 1 500 000 euros, plafond que le Syndicat s'était fixé par le passé permettant de combiner l'effort nécessaire en faveur du territoire tout en préservant ses capacités d'endettement.



Programme dette et trésorerie (budget principal)

Le contexte général

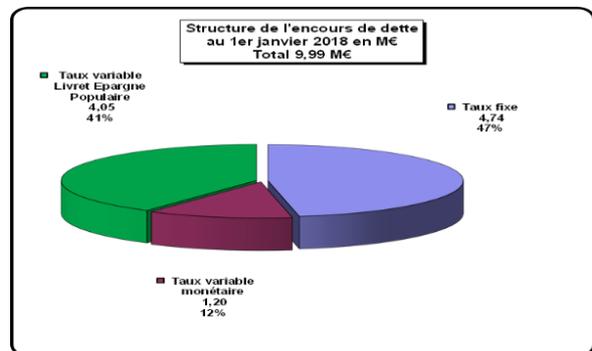
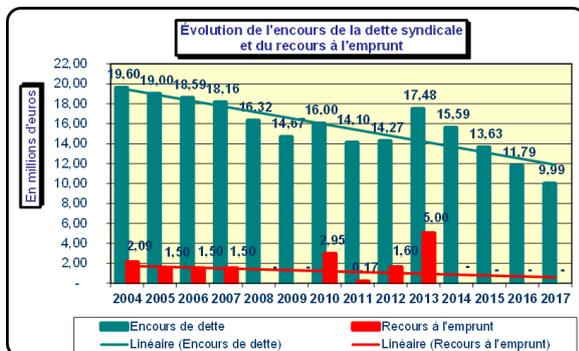
Dans un contexte qui a vu s'améliorer sensiblement l'accès au financement bancaire depuis plusieurs exercices, la gestion de la dette doit participer à la mise en adéquation des ressources et des capacités financières du syndicat et de limiter les frais financiers.

L'encours de dette

L'essentiel

Alors que le stock de dette poursuivait sa décline amorcée depuis quelques exercices, les difficultés liées à l'impossibilité de recourir aux outils classiques de trésorerie ont provoqué une remontée sensible de cet encours fin 2013, alors que l'équilibre budgétaire ne nécessitait aucunement un tel recours. Il faut noter que l'équilibre des comptes pour 2016 comme pour 2015 et 2014 n'a nécessité aucun recours nouveau à l'emprunt.

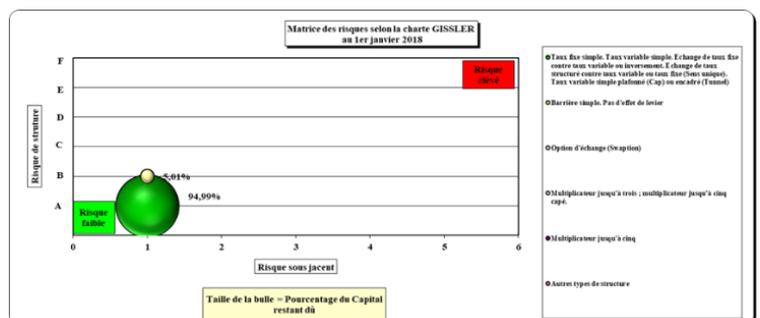
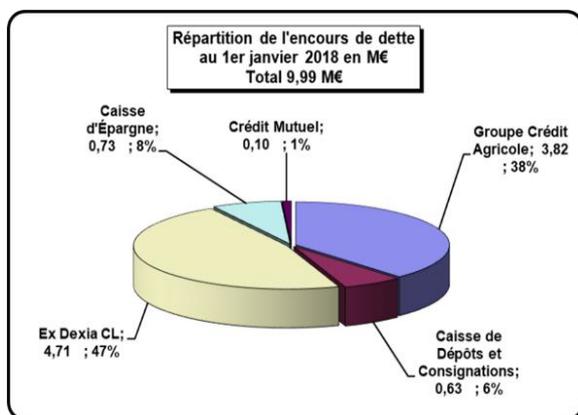
L'encours de dette au titre du budget principal, s'élève au 1er janvier 2018 à 9,99 millions d'euros il est en diminution par rapport au 1er janvier 2017 (11,79 millions d'euros). Le prêt contracté avec le groupe Crédit Agricole pèse à lui seul 3,42 millions d'euros au sein de cet encours



La structure de l'encours selon le type d'emprunts contractés et mobilisés au 1er janvier 2017 est relativement équilibrée : 47 % de l'encours à taux fixe, 53% à taux variables monétaires ou non.

Deux prêteurs se partagent 85 % de l'encours du budget principal : le prêteur historique (47 %) et le groupe Crédit agricole (36 %). Arrivent derrière, 3 autres établissements : la Caisse d'Épargne (8 %), la Caisse de Dépôts et Consignations (6 %) et le Crédit Mutuel (1%).

L'encours de la dette syndicale est peu soumis aux risques financiers puisque désormais l'encours de la dette ne présente aucun risque particulier (classés en 1A « risque le plus faible » ou 1B).



Le recours à l'emprunt en 2018 devrait dans le cadre de l'élaboration du budget être très modéré, une nouvelle fois.

Le profil d'extinction de la dette

L'essentiel

La durée de vie résiduelle de cet encours sera de 9 ans 4 mois s'agissant du budget principal. Sans nouvel encours, la dette sera totalement amortie en avril 2028.

Cette évolution est représentée dans le graphe suivant.

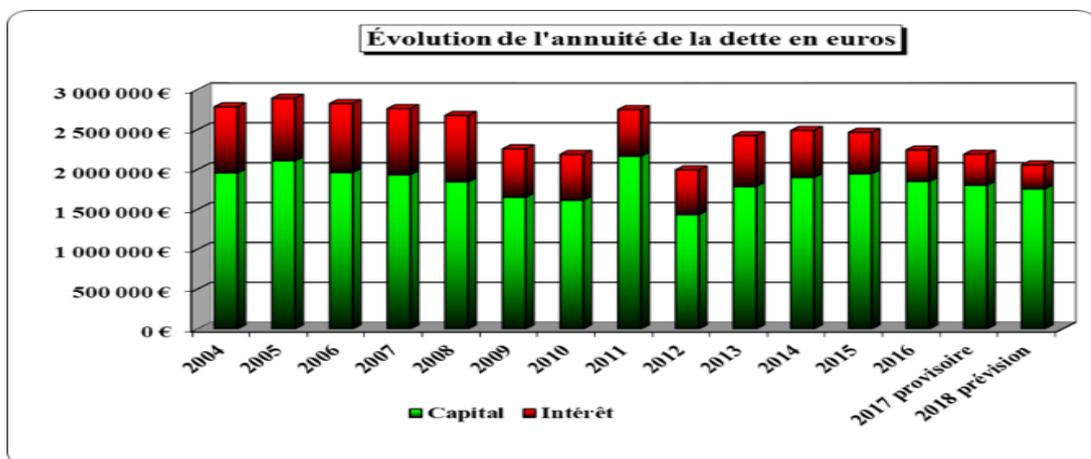


L'annuité de la dette

L'essentiel

L'annuité de la dette propre de Territoire d'Énergie Mayenne atteindra en 2018 un montant de 2 056 800 euros contre 2 192 430 euros en 2017, dont 415 300 euros au titre de l'emprunt Crédit Agricole ayant tenu lieu de ligne de trésorerie. Cette annuité sera constituée d'un remboursement en capital de l'ordre de 1 755 040 euros et de frais financiers de l'ordre de 301 760 euros.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours devrait être à un niveau voisin de 3 % en 2018 pour le budget principal, dans un contexte de taux d'intérêts monétaires à leurs plus bas niveaux.



La gestion de trésorerie

L'essentiel

Pour mémoire, la gestion de trésorerie a été assurée en 2012/2013, dans un contexte très particulier, par un emprunt classique de 5 millions d'euros amortissable annuellement à raison de 333 333 euros. L'encours de ce prêt sera de 3 416 666,73 euros au 1er janvier 2018.

Territoire d'Énergie Mayenne dispose néanmoins depuis le printemps 2017 d'une ligne de crédit classique près de la Société générale à des conditions très avantageuses pour un montant de 2 000 000 euros.

Le recours aux instruments de couverture du risque financier

Territoire d'Énergie Mayenne ne dispose d'aucun instrument de couverture du risque financier (risque de taux d'intérêt).

Des ratios d'endettement bien orientés

Le taux d'endettement, qui exprime le rapport entre la dette totale et les recettes réelles de fonctionnement, n'est pas représentatif pour une structure telle que le Syndicat dont le budget est majoritairement un budget d'investissement.

La solvabilité du Syndicat (sa capacité à faire face à ses engagements qui s'exprime par le ratio "stock de dette / épargne brute" ou ratio dit de désendettement) devrait ressortir au 31 décembre 2017 à moins d'1 année. C'est la durée que mettrait la collectivité à rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.



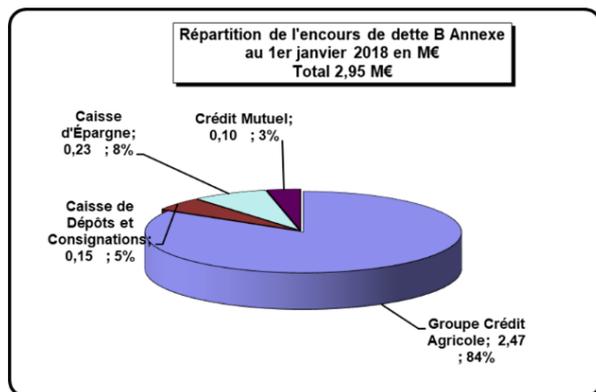
Programme dette et trésorerie (budget annexe)

Le contexte général

Dans un contexte qui a vu s'améliorer sensiblement l'accès au financement bancaire depuis plusieurs exercices, la gestion de la dette doit participer à la mise en adéquation des ressources et des capacités financières du syndicat et de limiter les frais financiers.

L'encours de dette

L'essentiel



S'agissant du budget annexe qui comptabilise les écritures liées aux énergies renouvelables, le stock de dette au 1er janvier 2018 s'élève à 2,95 Millions d'euros contre 3,18 Millions d'euros au 1^{er} janvier 2017.

Le groupe Crédit agricole est de très loin le prêteur majoritaire.

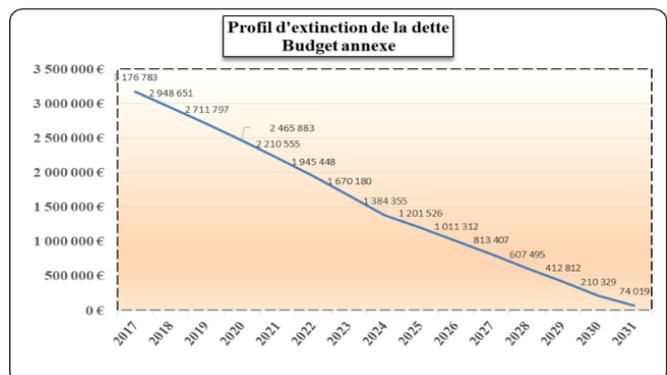
Le recours à l'emprunt en 2018 devrait dans le cadre de l'élaboration du budget être très modéré.

Le profil d'extinction de la dette

L'essentiel

S'agissant du budget annexe, ce profil d'extinction de la dette est un peu plus long que celui du budget principal ; la dernière échéance intervenant, sans nouvel encours en 2031. L'encours au 1er janvier 2018 est de 2 948 651 €.

Cette évolution est représentée dans le graphe.



L'annuité de la dette

L'essentiel

Pour le budget annexe, l'annuité 2018 devrait se situer autour de 352 000 euros.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours devrait être à un niveau voisin de 3,90 % pour le budget annexe dans un contexte de taux d'intérêts monétaires à leurs plus bas niveaux.

Telles sont les grandes lignes sur lesquelles nous sommes appelés à statuer dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires.

Aussi, je vous propose de prendre acte du Débat d'orientation Budgétaire 2018.

Le Président,
Norbert BOUVET

Convention d'occupation d'infrastructures passives support antennes Free pour couverture zones blanches centres-bourgs

Afin d'équiper les 11 pylônes zones blanches centres-bourgs téléphonie mobile construits par Territoire d'énergie Mayenne, il est nécessaire de conventionner avec l'Opérateur leader de notre territoire à savoir la société Free.

La présente convention qui vous est proposée a pour objet de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition de chaque site, par TE53 au profit de Free, en vue de lui permettre d'implanter les « Equipements techniques » liés à ses activités d'exploitant d'un réseau de téléphonie mobile, l'ensemble de ces « Equipements techniques » composant, pour l'occupant Free, un « Site Mobile ».

Le Président propose aux membres du comité de valider la présente convention type pour chaque site construit dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Comité et de l'autoriser à la signer.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider la convention type précitée avec l'opérateur Free pour chacun des 11 sites construits ;
- Autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ Avenant de transfert du reliquat financier 2017 sur 2018 du marché « Résorption de zones blanches de téléphonie mobile »

Dans le cadre de l'accord-cadre de résorption de zones blanches de téléphonie mobile, exécuté par émission de bons de commandes passés selon la procédure adaptée, en application des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'article 2.1. « Montant de l'accord-cadre » de l'acte d'engagement précise les minima et maxima fixés ainsi :

Lot n°1 : « Aménagement et équipement des sites d'implantation des supports de télécommunication »

Période	Minimum/Période en € HT	Maximum/Période en € HT
Période ferme	500 000	1 000 000
Reconduction n°1	0	500 000
Reconduction n°2	0	500 000
Reconduction n°3	0	500 000

Lot n°2 : « Construction de pylônes et support d'équipements de télécommunications »

Période	Minimum/Période en € HT	Maximum/Période en € HT
Période ferme	500 000	1 000 000
Reconduction n°1	0	500 000
Reconduction n°2	0	500 000
Reconduction n°3	0	500 000

Au 31 décembre 2017, comptes tenus notamment des contraintes administratives et d'urbanisme un certain nombre de site initialement prévus sur la première année n'a pas pu être réalisée et vont devoir être reporté sur la deuxième année du marché appelé « reconduction n°1 » modifiant ainsi la répartition dans le temps du montant de travaux initialement estimé sans changer le volume global du marché. Ce décalage dans le temps a pour effet que les lot 1 et 2 n'atteindront pas le montant maxi prévus la première année mais va nécessiter une augmentation du montant maxi pour la reconduction n°1.

Lot n°1 : « Aménagement et équipement des sites d'implantation des supports de télécommunication »

Période	Minimum/Période en € HT	Maximum/Période en € HT
Période ferme	500 000	750 000
Reconduction n°1	0	750 000
Reconduction n°2	0	500 000
Reconduction n°3	0	500 000

Lot n°2 : « Construction de pylônes et support d'équipements de télécommunications »

Période	Minimum/Période en € HT	Maximum/Période en € HT
Période ferme	500 000	750 000
Reconduction n°1	0	750 000
Reconduction n°2	0	500 000
Reconduction n°3	0	500 000

Le Président propose aux membres du comité de valider cette proposition et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider les dispositions telles qu'énoncées ci-dessus relatives au transfert du reliquat financier de 2017 sur 2018 relatif au marché groupement de commande « Résorption de zones blanches de téléphonie mobile » ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ **Délibérations concordantes TE53-EPCI pour le financement des sites zones blanches centres-bourgs téléphonie mobile**

Le plan de financement de la couverture des 11 sites zones blanches centres-bourgs téléphonie mobile pour lequel Territoire d'énergie Mayenne porte la maîtrise d'ouvrage a été arrêté conjointement entre la Région et les EPCI des territoires concernés de la manière suivante :

- Territoire d'énergie Mayenne maître d'ouvrage pour la construction des 11 sites préfinance l'intégralité des sites et perçoit la subvention de l'Etat via la Caisse des dépôts et consignations plafonnée à 100 000 euros par site ;
- Les 4 EPCI concernés, Communauté de communes des COEVRONS, Communauté de communes de MESLAY-GREZ, Communauté de communes des CRAON, Communauté de communes du Pays de CHATEAU-GONTIER financent le reste à charge à concurrence à minima de 20% du coût de exposé de chaque site, dans les conditions édictées dans la convention cosignée entre la Caisse des dépôts et consignations et TE53, estimés respectivement à 96 335,71 €, 95 878,04 €, 88 264,63 € et 38 718,70€ COEVRONS. La Région s'étant engagée pour sa part à financer 80% du reste à payer des EPCI concernés Communauté de communes des COEVRONS, Communauté de communes de MESLAY-GREZ, Communauté de communes des CRAON, Communauté de communes du Pays de CHATEAU-GONTIER à concurrence respectivement de 77 068,56 €, 76 702,43 €, 70 611,70 € et 30 974,96 € ;
- **A ce jour, sur les chiffres estimés précités, 4 sites en cours de finalisation dont les pylônes n'ont pas été levés doivent faire l'objet chacun d'une provision financière de 5 000 euros pour travaux d'aménagements supplémentaires. Il s'agit des communes de CHEMERE-LE-ROI, MEE, DEUX-EVAILLES et SAINT-PIERRE-SUR-ERVE. Le complément de financement correspondant de 20 000 euros sera sollicité auprès de la Région.**

En outre, conformément à l'exercice de la compétence communications électroniques il est légitime que la propriété des sites construits, terrains et infrastructures comprises soient rétrocédés à la vente au SMO Mayenne Très Haut Débit à l'euro symbolique. Le SMO s'est engagé à accepter la rétrocession des 11 sites qui seront construits.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Délibérer de manière concordante avec les EPCI du territoire concernés par la construction des 11 sites zones blanches centres-bourgs le plan de financement précité et les participations associées du reste à charge ;
- **Solliciter le concours de la Région pour le complément de financement à hauteur de 20 000 euros ;**
- Rétrocéder la propriété des 11 sites construits tels que décrits ci-dessus par la vente à l'euro symbolique au SMO Mayenne Très Haut Débit ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ Attribution de la délégation de service public de gaz naturel de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

Suite à l'avis de publicité publié au BOAMP et sur le site de dématérialisation le 12 septembre 2017, la commission de délégation de service public (CDSP) a reçu un seul dossier de candidature émanant de GRDF.

Après examen et validation des pièces requises en séance du 27 octobre 2017, la commission a retenu la candidature et ouvert le dossier de l'offre.

L'offre est la suivante :

- Un cahier des charges de concession conforme aux prescriptions,
- Production de l'ensemble des pièces requises,
- Une annexe 1 portant sur les modalités locales,
- Une annexe 2 portant sur les règles de calcul du taux de rentabilité des extensions de réseau,
- Une annexe 3 relative aux tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel, barèmes des prix, qui seront à valider par la Commission de Régulation de l'Énergie. Le catalogue des prestations annexes étant disponible sur internet,
- Une annexe 4 relative aux conditions standard de livraison,
- Une durée établie à 30 ans.

Globalement, l'offre présentée répondant aux objectifs définis par la collectivité dans le cadre de la consultation, la CDSP de Territoire d'énergie Mayenne a émis un avis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider le choix du délégataire GRDF pour la délégation de service public de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES ;
- Approuver les termes du contrat de concession pour une durée de 30 ans ;
- Autoriser le président à signer le contrat de concession s'y rapportant ;
- **Autoriser le président à signer la convention de contribution au financement avec GrDF ;**
- Autoriser le président à signer la convention financière avec EUROVIA ;
- Autoriser le président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ Avenant n° 1 à la convention de mission DT-DICT pour la ville de LAVAL

La ville de LAVAL a transféré sa compétence au titre de la mission DT/DICT en 2015. La convention bipartite fixant les conditions de l'exercice de cette mission a été ratifiée lors du Comité TE53 du 16 décembre 2015. Cette convention prévoyait des options relatives à une extension de prestation.

La Commune souhaite maintenant confier à Territoire d'Energie Mayenne la phase 2 correspondant à la prestation signalisation feux lumineux et à la prestation bornes de marchés dans les mêmes conditions financières que la convention initiale. Afin de répondre favorablement à la demande, il est nécessaire d'élaborer un avenant à la convention initiale.

Le Président propose aux membres du comité de valider l'avenant à la convention initiale dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Comité et de l'autoriser à la signer.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider l'avenant n° 1 à la convention initiale relative à la mission DT/DICT pour la commune de LAVAL ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant à ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ Contrat d'itinérance tripartite TE53/BEYS/Kiwhi Pass pour les IRVE

Territoire d'Energie Mayenne, opérateur d'infrastructures d'IRVE et fournisseur de services de charges ouvertes au public souhaite mettre en place une convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge pour véhicule électrique avec l'opérateur de mobilité société KiWhi Pass Solutions.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de contrat d'itinérance avec cette société.

Le Président propose aux membres du comité de valider la présente convention dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Comité et de l'autoriser à la signer.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider les dispositions relatives à la convention de contrat d'itinérance avec la société KiWhi Pass Solutions ;
- Autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

Adhésion association AVERE Ouest (IRVE)

Territoire d'énergie Mayenne déploie actuellement son réseau d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le département. Une seconde phase est prévue pour le déploiement de 7 bornes à charge rapide.

Afin de mobiliser les acteurs de la mobilité durable sur le sujet de l'électromobilité, les Régions Pays de Loire et Bretagne, Enedis ainsi que tous les acteurs concernés par le déploiement des IRVE dont Territoire d'énergie Mayenne et le Pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire souhaitent s'investir dans une politique volontariste pour promouvoir le développement de la mobilité.

L'ensemble de ces acteurs a souhaité créer une Association régionale AVERE'OUEST déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901. L'association a pour objet de promouvoir la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électro-mobilité en régions Bretagne et Pays de Loire c'est à dire :

- Bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse et un plan d'actions opérationnel de promotion du développement de la mobilité électrique.
- Réunir les acteurs : de l'électro mobilité et toutes les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par le sujet en régions Bretagne et Pays de la Loire pour disposer d'un lieu pérenne d'échanges, de rencontres, et de construction d'actions.
- Communiquer au travers d'évènementiels existants ou à créer (salons, conférences,...)

Les membres Les membres personnes morales seront représentés par une personne physique de leur choix, dûment mandatée par écrit auprès du Président de l'association. Les membres fondateurs sont de droit membres du conseil d'administration pour une durée de 3 ans. La cotisation annuelle a été fixée à 2 000 € pour les syndicats d'énergie.

Il est nécessaire de désigner un représentant élu pour siéger à cette association.

Le Président propose aux membres du comité d'adhérer à cette association en qualité de membre fondateur selon les statuts dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Comité, de désigner un représentant de TE53 et de valider le montant de la cotisation annuelle.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Valider l'adhésion à l'association AVERE'OUEST et d'en adopter les statuts ;
- Désigner un représentant membre de TE53 pour y siéger ;
- Valider le principe d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixée pour 2018 à 2 000€ ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ **Projet d'expérimentation pour le stockage d'énergie dans le cadre de SMILE**

Projet SMILE - Structuration d'une filière dédiée aux batteries de seconde vie - Expérimentation

Le Président informe l'assemblée :

En décembre 2017, TE53, Enedis et Enedis D (filiale commerciale à 100% d'Enedis) se sont réunis pour déterminer les bases d'un projet pouvant s'inscrire dans le cadre des Réseaux Intelligents structurés autour du Projet SMILE. A ce jour, aucun projet en Mayenne n'est intégré dans ce projet de réseau électrique intelligent à grande échelle (Bretagne/Pays de la Loire).

Compte tenu des contraintes et problématiques détaillées ci-dessous, TE53 et ENEDIS ont le projet de contribuer à la création d'une filière locale dédiée au recyclage des batteries actuelles (de véhicules principalement) pour les reconditionner en batterie de seconde vie, toujours fonctionnelles pour des opérations de stockage d'énergie :

- Gestion des déchets actuels et à venir (traitement des batteries actuelles et celles des véhicules électriques à venir)
- Intermittence des énergies renouvelables
- Gestion optimale du réseau (éviter les renforcements de réseau et permettre le déploiement des nouveaux usages électriques)
- Gestion de la pointe sur les appels de puissance à la recharge du véhicule électrique
- Nécessite d'augmenter l'attractivité du territoire en terme d'innovation et d'emploi.

Il s'agit, pour ce projet, de fédérer l'ensemble des acteurs concernés (industriel détenant un site SEVESO, Fabricants automobiles, école d'ingénieurs, conseil départemental, Enedis et TE53) autour de ce projet, allant de la mise en place à l'exploitation industrielle des batteries électriques de seconde vie. Seront associés en amont, un éventuel reconditionnement initial et, en aval un retraitement final des batteries de seconde vie afin de garantir l'ensemble de la chaîne technique, juridique, réglementaire et économique du processus.

3 Sites d'expérimentation pour tester ces batteries de seconde vie sont à l'étude :

- **Expérimentation n° 1** : Le siège de Territoire d'Énergie Mayenne qui présente la particularité d'être un site tertiaire doté d'un moyen de production photovoltaïque et disposant d'une borne de recharge de véhicule électrique de 22 kVA. Deux nouvelles bornes seront installées en 2018 dont l'une d'une puissance de 55 kVA
- **Expérimentation n°2** : Mise en place d'un dispositif d'autoconsommation collective associé aux batteries de seconde vie. Il s'agit d'implémenter ce projet dans le cadre d'un quartier urbain sur Laval.
- **Expérimentation n°3** : Un ou plusieurs sites dits en sites isolés ou l'amenée ou le renforcement des réseaux électriques mérite d'être analysé en comparatif avec une production d'énergie renouvelable associée à de telles batteries.

L'expérimentation n° 1 a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'ADEME le 30/01/18 pour obtenir une aide financière d'un montant maximal de 5.000€ portant sur une étude d'autoconsommation photovoltaïque associée à des batteries de seconde vie en soutien des bornes de recharges pour véhicule électrique. Le montant total de cette Etude est fixé à 22 600€HT dont il conviendra de déterminer le montant de prise en charge à répartir entre TE53 et ENEDIS au titre du partenariat ci-dessus évoqué.

Compte tenu de ce contexte, il conviendra d'établir clairement une convention de partenariat ou bien une convention constitutive d'un groupement entre TE53 et Enedis pour permettre le bon accomplissement des missions à réaliser en déterminant clairement le périmètre d'intervention des uns et des autres et le niveau de prise en charge financière, notamment des études. Il est en outre indispensable de formaliser d'une manière opérationnelle ce partenariat pour permettre au Projet de s'inscrire dans SMILE et plus largement de formuler des demandes de subventions ou tout autre acte à adresser aux différentes instances administratives et publiques en rapport avec ce projet.

Le Président propose aux membres du comité de valider ces propositions et de l'autoriser à présenter à présenter l'ensemble de ce dossier à l'ADEME et au démonstrateur SMILE et de signer tout document relatif à ce dossier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- **Valider la présentation de ce dossier à l'ADEME et au démonstrateur SMILE ;**
- **Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

Le Président,
Norbert BOUVET

+ Prise en charge financière des études non suivies de travaux

Chaque année, le comité de choix et la commission urbaine sélectionnent les opérations coordonnées d'enfouissement de réseaux parmi les dossiers présentés par les collectivités adhérentes qui ont délibéré le financement des projets.

Cet engagement financier des collectivités nous permet ainsi de réaliser les études dès lors que les communes sont retenues. Or, certaines communes ayant délibéré décident de ne plus donner suite en cours d'année à la réalisation des travaux. Territoire d'énergie Mayenne ayant engagé financièrement les études auprès de ses entreprises adjudicataires, il est rappelé que les communes concernées doivent prendre en charge le coût de ces études qu'elles soient sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public ou de réseau de télécommunications.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- Rappeler et valider le principe de facturation de toute étude financièrement engagée pour laquelle une collectivité reviendrait sur sa décision de financement ;
- Autoriser le Président à la mettre en œuvre cette disposition et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Norbert BOUVET

✚ Renouvellement du partenariat Estacars

Afin de dynamiser et valoriser la communication de son déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le département, en région voire au-delà, l'assemblée délibérante de Territoire d'Énergie Mayenne réunie en séance le 12 février 2016 avait décidé de lier un partenariat innovant pour une durée de 2 ans avec l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA) de LAVAL.

Ce projet pédagogique décrivait entièrement le cycle en V (*issu du monde de l'industrie, le cycle en V est devenu un standard de l'industrie logicielle depuis les années 1980. Depuis, l'apparition de l'ingénierie des systèmes est devenue un standard conceptuel dans tous les domaines de l'Industrie*), de la conception à la réalisation d'une voiture électrique tout en intégrant des innovations, dans le but de participer à la compétition internationale « Formula Student ». Le suivi de cette compétition a été relayé au travers de plusieurs Newsletter TE53. Le prototype a été exposé lors de l'assemblée générale annuelle en Février 2017. La somme allouée par TE53 pour le partenariat Estacars pour la période 2016-2017 s'élevait à 5 000,00 €.

Rappel des avantages du partenariat :

Pour TE53 :

- Utiliser ce projet pour faire connaître le déploiement des IRVE en Mayenne ;
- Utiliser le véhicule électrique Estacars lors de manifestations de TE53 pour une visibilité du partenariat et une sensibilisation à l'électromobilité « made in Mayenne » ;
- Bénéficier d'une couverture médiatique (journaux, radios) en tant que partenaire de ce projet ;
- Bénéficier du logo de TE53 sur le véhicule Estacars, sur leurs rapports de communication, réseaux sociaux et site internet ;
- Mettre en place un suivi du projet relayé sur la newsletter de TE53, réseaux sociaux et site internet

Pour Estacars :

- Financer le déplacement de la course ;
- Financer les frais d'inscription à la course ;
- Financier les goodies, polos et autres ;
- Apport financier pour le projet dans sa globalité

Le déploiement des IRVE se poursuivant sur le 1^{er} trimestre 2018 pour les bornes de recharge normale et sur le 1^{er} semestre pour les bornes de recharge rapide, le partenariat pour ce projet reste un vecteur de communication fort pour TE53, notamment dans la perspective du futur Tour Electric Pays de la Loire. Cet événement sera organisé en partenariat avec la Région et les acteurs locaux. Il prendrait la forme pour 2018 d'animations autour des bornes de recharge sur 2 à 3 points du département en association avec des concessionnaires de véhicules électriques et le concours du CD53.

Ces actions de communication convergent vers le développement de la mobilité durable et l'utilisation des bornes publiques que nous implantons.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et de la convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Mayenne, je vous propose de :

- **Reconduire ce partenariat pour une durée de 2 ans (2018-2019) pour un montant identique de 5 000,00 €.**
- **Autoriser le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à ce dossier. Cette dépense sera inscrite au compte correspondant.**

Le Président,

Norbert BOUVET

✚ Transfert de compétence éclairage public au titre de la mission DT-DICT - Inventaire - Géoréférencement pour le compte de la ville d'EVRON

La ville d'EVRON qui assure en régie la maintenance et la gestion de son réseau d'éclairage public (EP), a sollicité auprès des services de Territoire d'Énergie Mayenne, la possibilité de l'instruction des DT-DICT à l'instar de la ville de LAVAL pour laquelle le comité avait délibéré ce même transfert de compétence le 16 décembre 2015.

Inventaire/enregistrement des données : Sur la base d'un estimatif évalué à 1 834 points à répertorier, TE53 a proposé d'assurer le recensement de l'ensemble des données pour un coût forfaitaire au point de 8.70 € TTC soit un montant de la prestation évalué à 15 955,80 € TTC.

Géoréférencement des réseaux EP souterrains existants et instruction des DT-DICT : Pour une classification de type « A » de la localisation, le cadre réglementaire impose, pour 2019, le géoréférencement des ouvrages sensibles avec un niveau de précision inférieur à 0.40 m. Le linéaire de réseau est estimé à 29 370 mètres de réseaux que le Syndicat propose d'identifier pour un montant forfaitaire de 2 €/ml soit un montant total de la prestation de l'ordre de 58 740 € TTC.

Conformément aux dispositions antérieurement actées, le montant cumulé de l'inventaire/enregistrement des données et du géoréférencement des réseaux d'un montant de 74 695,80 € TTC pourrait être lissé sur une période de 5 ans (2018-2022) selon les conditions suivantes :

- A compter de début 2018, un versement annuel d'un montant de 14 936,16 € TTC ;
- Une indexation annuelle établie sur la base de l'indice « Ingénierie » (ING/ING0) ;
- Le remboursement à TE53 du solde des sommes engagées en cas de sortie prématurée de la période référencée.

Mise à disposition d'un espace réservé sur notre plateforme : Selon les modalités en vigueur, la gestion, la maintenance, les paramétrages et l'évolution sont partiellement répercutés dans le cadre d'un forfait annuel de 1.10 € TTC du point répertorié, soit un volume global de 2 017,40 € TTC par an.

Modalités financières :

Les quantitatifs mentionnés sont fournis à titre indicatif. Les facturations seront ajustées sur la base des quantitatifs réellement identifiés après réalisation des prestations.

Dans la mesure d'une validation des dispositions mentionnées supra, ces modalités feront l'objet de la ratification d'une convention bipartite avec EVRON.

Le Président propose aux membres du comité de valider ces propositions et de l'autoriser à signer la convention avec la ville d'EVRON ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- **Valider les dispositions relatives au transfert de compétence éclairage public au titre de la mission DT/DICT - inventaire - géoréférencement de la ville d'EVRON ;**
- **Autoriser le Président à signer la convention avec la ville d'EVRON ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Le Président,
Norbert BOUVET

 **Mandat spécial Monsieur PIEDNOIR**

Dans le cadre de leurs mandats, les membres du bureau syndical seront amenés à participer à diverses réunions en dehors du département. Les frais occasionnés lors de ces déplacements ne peuvent être indemnisés que dans le cadre d'un mandat spécial.

En vertu de l'article L2123-18 du CGCT : « Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ».

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport et de missions effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais. Aussi, dans le cadre de ses déplacements, il convient de délibérer afin d'autoriser le remboursement des frais de missions ci-dessous :

Daniel PIEDNOIR, Vice-Président :

date	Objet du déplacement	Lieu départ	Lieu d'arrivée	Nbre Kms (aller - retour)	Taux	Montant
16/01/2018	Comité ADEME	Changé	Nantes	286	0,25	71,50 €
total frais de déplacement						71,50 €

Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, il vous est proposé :

- ✓ d'autoriser le remboursement des frais de missions ci-dessus de l'élu membre.

Le Président,
Norbert BOUVET